

Suisse

**INDICE D'INGÉRENCE
DE L'INDUSTRIE
DU TABAC 2025**

Date de publication : (Novembre 2025)

Auteurs :

Kris Schürch
Sascha Moore Boffi
Malgorzata Posoch-Gueneau de Mussy
Luciano Ruggia

Remerciements :

Les auteurs tiennent à remercier les experts suivants pour leur contribution à ce rapport :
Markus Ossola, Ligue suisse contre le cancer (Krebsliga Schweiz)
Claudia Künzli, Ligue pulmonaire suisse (Lungenliga Schweiz)
Tania Séverin, Addiction Suisse
Philipp Tinguely, Fondation suisse de cardiologie
Julie Martin, Jérémy Cros et Luc Lebon, Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté)
Evelyne Laszlo, CIPRET prévention du tabagisme Genève
Hugo Molineaux, OxySuisse
Markus Dick et Martin Bienlein, stop2drop
Fabian Strässle, Lobbywatch

Sans la contribution de chacun d'entre eux, ce document n'aurait pu voir le jour.

Les auteurs souhaitent également exprimer leur sincère gratitude à Mary Assunta du Centre mondial pour la bonne gouvernance dans la lutte antitabac (GGTC) pour ses conseils éditoriaux.

Référence suggérée : Schürch, More Boffi, Posoch-Gueneau de Mussy et Ruggia (2025). Indice d'ingérence de l'industrie du tabac en Suisse 2025. Centre mondial pour la bonne gouvernance dans la lutte antitabac (GGTC) & Association suisse pour la prévention du tabagisme. Nov. 2025.

Avec le soutien de :



Association suisse
pour la prévention
du tabagisme



krebsliga schweiz
ligue suisse contre le cancer
lega svizzera contro il cancro



LUNGENLIGA
LIGUE PULMONAIRE
LEGA POLMONARE



Fondation Suisse
de Cardiologie



ADDICTION | SUISSE

unisanté

Centre universitaire de médecine générale
et santé publique - Lausanne

CIPRET
PRÉVENTION TABAC
GENÈVE

STOP
2DROP

oxy
OxySuisse

Lobbywatch

Table des matières

Avant-propos	5
Resumé	6
Principales constatations	6
Recommandations	8
Abréviations	9
Contexte et introduction	10
Méthodologie	11
Résultats et conclusions	12

Avant-propos

La Suisse est considérée au niveau international comme un pays responsable, neutre et offrant une très bonne qualité de vie. Il est donc d'autant plus frappant de constater que notre pays est très en retard en matière de lutte contre le tabagisme.

Le *Global Tobacco Industry Interference Index 2025* confirme une fois de plus l'influence considérable exercée par l'industrie du tabac et de la nicotine sur la politique et l'administration publique en Suisse. Alors que de nombreux pays adoptent des mesures concrètes pour limiter cette emprise, la Suisse demeure l'un des rares pays où cette industrie peut opérer pratiquement sans contrainte.

La non-ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac en est l'une des principales raisons. Cette convention prévoyait des règles claires contre le lobbying, les réunions non transparentes et non enregistrées, et les partenariats douteux. Au lieu de cela, les entreprises continuent à jouir d'une grande liberté d'action, souvent au détriment de la population et de sa santé.

Les conséquences sont graves : le tabagisme est encore à l'origine d'environ 14 % des décès dans notre pays. Dans le même temps, l'industrie parvient à dissimuler son impact dévastateur par le biais du marketing, de l'influence exercée sur la recherche et de soi-disant projets de développement durable. La santé et la responsabilité n'ont rien à voir dans tout cela ; il s'agit uniquement d'une question de profit.

Ce rapport n'est donc pas un simple aperçu de la situation, mais un appel pressant à l'action :

- La Suisse doit ratifier la convention-cadre de l'OMS.
- La collaboration avec l'industrie du tabac et de la nicotine doit être strictement interdite.

Seule une action claire et systématique nous permettra de protéger efficacement la santé publique et d'assumer notre responsabilité à l'égard de la population de ce pays.

Ne laissons pas la Suisse continuer à être considérée comme un « terrain de jeu stratégique » pour une industrie dont le modèle économique repose sur la dépendance, la maladie et la mort. Travaillons ensemble afin de garantir que la santé, l'environnement et les valeurs fondamentales de notre pays soient prioritaires et ne soient plus sacrifiés aux intérêts des multinationales.

Cordialement,



Laurence Fehlmann Rielle

Présidente de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme
Membre du Conseil national (PS)

Résumé

Ce rapport présente les résultats de la Suisse pour 2025 dans le cadre de l'indice mondial d'ingérence de l'industrie du tabac (« Global Tobacco Industry Interference Index », GTI), qui évalue dans quelle mesure les gouvernements protègent la politique de santé publique de l'influence de l'industrie du tabac. La Suisse reste l'un des pays les moins performants au niveau mondial, avec un score de **96 sur 100**, reflétant une ingérence étendue et durable de ce secteur industriel. Cette évaluation comprend l'évolution de la situation observée entre mars 2023 et mars 2025.

La Suisse est confrontée à un défi de santé publique majeur en matière de tabagisme, et pourtant l'ingérence de l'industrie du tabac continue de faire obstacle à l'adoption d'une réglementation efficace. Le fait que le pays n'ait pas ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) l'a fortement exposé aux tactiques mises en œuvre par les fabricants de tabac. De grandes entreprises transnationales (Philip Morris, Japan Tobacco International, British American Tobacco) ont leur siège ou exercent leurs activités dans le pays et jouissent d'un accès à la sphère politique sans précédent.

Principales constatations

I PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE À L'ÉLABORATION DES POLITIQUES

La Suisse ne dispose d'aucune disposition empêchant les acteurs de l'industrie du tabac d'influencer l'élaboration des politiques de santé publique. Les parlementaires représentent ouvertement les intérêts du tabac, les lobbyistes ont un accès direct aux bâtiments fédéraux et des personnes liées à cette industrie occupent des postes politiquement influents. L'industrie du tabac participe également à des consultations officielles et à des rencontres informelles, allant parfois jusqu'à rédiger le libellé des décisions politiques qui seront adoptées par les autorités. Elle a ainsi pu influencer directement la législation, en affaiblissant et en freinant les mesures de lutte contre le tabagisme.

2 ACTIVITÉS RSE DE L'INDUSTRIE

Le gouvernement continue de soutenir et de participer aux opérations de « responsabilité sociale des entreprises » (RSE) menées par l'industrie. Japan Tobacco International (JTI) collabore avec des institutions culturelles publiques et l'Office fédéral de l'environnement participe directement à des campagnes de nettoyage organisées par l'industrie du tabac. Le conseiller fédéral Ignazio Cassis fait partie des intervenants d'un forum qui mentionne JTI comme partenaire privilégié. Ces partenariats permettent à l'industrie du tabac de redorer son blason tout en préservant son influence.

3 AVANTAGES POUR L'INDUSTRIE

(Résumez les éléments de preuves points soulevés dans les questions 6-7)

Le gouvernement accorde des subventions substantielles aux producteurs de tabac nationaux (40'000 CHF par hectare)¹, et les grandes sociétés de tabac bénéficient de dispositifs fiscaux opaques. Les fonds de pension publics continuent d'investir dans des titres

¹ Soit environ 50'000 USD par hectare (taux de change de juillet 2025)

du secteur du tabac, en dépit des préoccupations éthiques et de la pression publique en faveur d'un désinvestissement.

4 INTERACTIONS SANS NÉCESSITÉ

Des hauts fonctionnaires rencontrent régulièrement les fabricants de tabac lors d'événements sociaux et de lobbying, dont la plupart ne sont pas divulgués. Citons par exemple les réunions à huis clos régulières entre le gouvernement neuchâtelois et PMI, ainsi que les rencontres informelles parrainées par des associations liées à l'industrie, telles qu'Économiesuisse ou KS/CS. Les interactions continues entre les membres du gouvernement et l'industrie du tabac favorisent le maintien de relations étroites et normalisent la présence de l'industrie du tabac au sein des réseaux politiques.

5 TRANSPARENCE

Les fonctionnaires et les parlementaires ne sont pas tenus de divulguer de manière volontaire les réunions qu'ils ont eues avec des entreprises du secteur du tabac. Les règles en matière de transparence sont insuffisantes, appliquées de manière inégale et largement fondées sur la déclaration volontaire. L'absence d'exigences relatives à la transparence rend donc les relations entre le gouvernement et l'industrie du tabac floues, ce qui ouvre la voie à des collaborations occultes.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Suisse autorise les donations de l'industrie du tabac aux partis politiques et au financement des campagnes, avec une obligation de divulgation minimale. En 2023, PMI a contribué directement aux campagnes des partis politiques UDC (Union démocratique du centre) et PLR (Parti libéral radical suisse). Le pays manque également de mécanismes de protection contre les « portes tournantes » entre le gouvernement et l'industrie. L'absence de réglementation nationale visant à prévenir de tels conflits d'intérêts permet l'existence de liens complexes et souvent dissimulés entre l'industrie et les politiciens suisses.

7 MESURES PRÉVENTIVES

La Suisse n'a mis en œuvre aucune mesure préventive spécifique au titre de l'article 5.3. Il n'existe pas de code de conduite pour les fonctionnaires, pas d'exigence de transparence pour l'industrie du tabac, ni de programme de sensibilisation aux principes de la CCLAT au sein des agences gouvernementales. Certaines règles interdisent au personnel fédéral d'accepter des cadeaux d'une valeur supérieure à 200 francs suisses, mais elles ne s'appliquent pas aux législateurs.

Conclusion

La Suisse continue d'offrir à l'industrie du tabac un accès au pouvoir politique. L'absence de mesures préventives strictes, de transparence et de garde-fous en matière de conflits d'intérêts permet à l'industrie d'influer sur les lois et de porter atteinte à la santé publique. En l'absence d'une réforme substantielle et de la ratification de la CCLAT établie par l'OMS, la Suisse restera un sanctuaire propice à l'ingérence de l'industrie du tabac. Une volonté politique urgente est nécessaire pour combler ces lacunes afin de faire passer la santé publique avant les intérêts commerciaux.

Recommandations

Ainsi que l'ont reconnu l'[Assemblée générale des Nations unies](#) et la CCLAT de l'OMS, le gouvernement suisse doit admettre le conflit fondamental et irréconciliable entre la santé publique d'une part et la production, la commercialisation et la vente de produits du tabac d'autre part. À cette fin, ce rapport propose des recommandations concrètes à mettre en œuvre pour faire face aux conséquences du tabagisme sur la santé et l'environnement. Ces recommandations portent sur les points suivants :

1. Limiter les interactions entre les membres du parlement, du gouvernement ou de l'administration et l'industrie du tabac.
2. Imposer la divulgation transparente de toutes les interactions entre le gouvernement, l'administration et les membres du parlement avec l'industrie du tabac.
3. Supprimer les avantages économiques et fiscaux accordés à l'industrie du tabac.
4. Exclure autant que possible l'industrie du tabac de l'élaboration des politiques de santé publique et environnementales.
5. [Ratification de la CCLAT](#)

La Suisse dans son ensemble devra mettre en œuvre une stratégie nationale globale de lutte antitabac alignée sur la CCLAT de l'OMS. Le soutien des ONG et des projets qui garantissent la ratification de la CCLAT afin de faire évoluer le statu quo est essentiel, tout comme la poursuite de la collaboration entre la société civile, les organisations de santé publique et le gouvernement.

Abréviations

AT Suisse	Association suisse pour la prévention du tabagisme
AVS	Assurance vieillesse et survivants
BAT	British American Tobacco
COP	Conférence des Parties, organe directeur de la CCLAT de l'OMS
CS/KS	Communication Suisse/Kommunikation Schweiz
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
IGSU	Communauté d'intérêts pour un monde propre et une meilleure qualité de vie (Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt und für mehr Lebensqualität)
JTI	Japan Tobacco International
OFDF	Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMS CCLAT	Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac
ONG	Organisation non gouvernementale
PLR/FDP	Parti radical libéral suisse
PMI	Philip Morris International
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SOTA	Société coopérative pour l'achat de tabac indigène
UDC	Union démocratique du centre
USAM/SGV	Union des arts et métiers USAM/ Schweizerischen Gewerbeverbandes SGV

Contexte et introduction

La Suisse est confrontée à un sérieux problème de santé publique lié au tabagisme, qui est à l'origine d'un nombre important de décès chaque année. Les données de 2021 montrent que les maladies associées au tabac entraînent environ [10'000 décès chaque année](#); un chiffre alarmant qui représente plus de 27 décès par jour et 14 % de l'ensemble des décès dans le pays. Malgré une baisse de 30 % en 2000, la prévalence du tabagisme en Suisse reste très élevée, [un adulte sur quatre étant fumeur en 2022](#). Cela correspond à plus de 2 millions de fumeurs effectifs, avec des taux significativement élevés aussi bien chez [les hommes \(27,8 %\) que chez les femmes \(22,5 %\)](#). Malgré un [consensus scientifique accablant sur les effets néfastes du tabac sur la santé](#), l'industrie du tabac continue de contrecarrer les politiques de santé publique et de promouvoir énergiquement [produits du tabac chauffé](#), [e-cigarettes](#) et autres produits du tabac oral en invoquant la réduction des risques, l'innovation et la liberté de choix des consommateurs.

Le rapport [Indice mondial d'ingérence de l'industrie du tabac](#) (Global Tobacco Index) joue un rôle crucial dans la mise en lumière du paysage de la lutte antitabac en Suisse, en révélant l'influence complexe qu'exerce l'industrie du tabac sur l'élaboration des politiques. Le classement de la Suisse à la 79^e place sur 80 pays dans le rapport 2021 de l'indice mondial du tabac, [et à la 89^e place sur 90 pays en 2023](#) a éveillé l'inquiétude de l'opinion publique et des [médias](#). La mise en évidence des stratégies de l'industrie du tabac pour promouvoir ses intérêts, telles que [l'achat de résultats scientifiques, la cooptation des autorités fédérales dans les activités de RSE de l'industrie et la mise à profit d'un vaste réseau politique](#) a permis de [sensibiliser](#) le public à la vulnérabilité du pays face à l'influence de l'industrie du tabac et de la cigarette électronique. Cette influence est amplifiée par le fait que la Suisse n'a pas ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). La Suisse est une véritable terre d'asile pour l'industrie du tabac. La Suisse accueille en effet le siège mondial de Philip Morris International (PMI) et le centre opérationnel régional de Japan Tobacco International (JTI). PMI exploite un centre de recherche et une usine à Neuchâtel, tandis que JTI possède une usine à Dagmersellen. En outre, British American Tobacco (BAT) possède des bureaux pour le marché suisse dans la ville de Lausanne et [a exploité une usine à Boncourt jusqu'en 2023](#). En raison du laxisme de la réglementation suisse en matière de lobbying et d'un environnement politique favorable aux intérêts de l'industrie, ces entreprises bénéficient d'un accès sans pareil aux décideurs politiques. Depuis la performance décevante de la Suisse dans l'édition 2021 du Global Tobacco Index, [où elle s'est également classée à l'avant-dernière place](#), les problèmes identifiés n'ont pratiquement pas évolué. Le statu quo actuel résulte des dynamiques d'influence exercées par l'industrie du tabac en Suisse.

Celle-ci a réussi à s'implanter dans les cercles politiques suisses, brouillant ainsi les frontières entre instances de réglementation et entités réglementées. Ce n'est pas un hasard si, 20 ans après s'être engagée en faveur de la CCLAT de l'OMS, la Suisse ne l'a toujours pas ratifiée. C'est en grande partie le résultat de l'obstruction stratégique mise en place par l'industrie du tabac.

Ce rapport national pour l'édition 2025 du Global Tobacco Index confirme à quel point le lobby du tabac reste enraciné dans le système politique suisse. L'industrie du tabac a compris depuis longtemps que la réglementation constituait une menace pour son modèle économique. C'est pourquoi sa stratégie consiste à influencer les lois avant qu'elles ne soient rédigées, à jouer un rôle

consultatif et à se présenter comme un partenaire en matière de politiques de santé. Or, il ne s'agit pas d'un partenariat. C'est de l'ingérence.

La cigarette tue lorsqu'elle est utilisée conformément à sa destination. C'est pourquoi nous citerons à nouveau les paroles du directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, qui a déclaré à juste titre :

« Si le tabac était un virus, cela fait longtemps qu'il aurait été qualifié de pandémie. »

La différence est que cette pandémie est manufacturée, commercialisée et protégée politiquement. Il est temps de mettre fin à cette protection.

Méthodologie

Le présent rapport s'appuie sur un questionnaire élaboré par l'Alliance pour la lutte antitabac en Asie du Sud-Est. Il comporte 20 questions basées sur les recommandations de l'article 5.3. Les informations utilisées dans ce rapport proviennent uniquement du domaine public. Un système de notation est appliqué pour procéder à l'évaluation. Le score s'échelonne de **0 à 5**, où 5 indique le niveau le plus élevé d'ingérence de l'industrie, et 1 une ingérence faible ou inexistante. Par conséquent, il est dans l'intérêt du pays que la note soit la plus basse possible. Un score de « 0 » indique l'absence d'éléments probants ou une question sans objet pour le pays concerné. Lorsque plusieurs éléments de preuve sont disponibles, le score appliqué en reflète la moyenne. Pour les États non-Parties à la CCLAT de l'OMS, un score de « 0 » doit être appliqué à la question 4. Le score total des États non-Parties est divisé par 95×100 pour obtenir le score total. Le score final résulte d'un processus de délibération orale entre les auteurs participants, au cours duquel les différentes perspectives ont été discutées et un consensus a été atteint.

Pour une meilleure lisibilité, les références aux éléments de preuve sont placées à la fin du rapport. Ce rapport comprend des informations sur les incidents survenus entre **mars 2023** et **mars 2025**, mais également sur des incidents antérieurs à **2023** qui restent pertinents aujourd'hui.

Suisse

Indice d'ingérence de l'industrie du tabac 2025

Résultats et conclusions

INDICATEUR 1 : Niveau de participation de l'industrie à l'élaboration des politiques						
	0	1	2	3	4	5
I. Le gouvernement² accepte, soutient ou approuve toute offre d'assistance faite par ou en collaboration avec l'industrie du tabac ou toute entité ou personne travaillant à la promotion de ses intérêts³ dans la conception ou la mise en œuvre de politiques de santé publique en rapport avec la lutte antitabac⁴ (Rec. 3.4)						5
<p>La Suisse ne dispose d'aucune règle formelle s'opposant à la participation de l'industrie du tabac à la politique de santé publique.</p> <p>L'industrie du tabac dispose essentiellement de deux moyens pour s'assurer que ses intérêts sont représentés dans le processus d'élaboration des politiques. Un troisième moyen (le financement direct des partis politiques) est décrit ci-dessous, dans le cadre de l'indicateur 6, n°13.</p> <p style="text-align: center;">A. Les parlementaires défendent les intérêts de l'industrie du tabac</p> <p>L'Assemblée fédérale suisse se compose de deux chambres : le Conseil national représente le peuple et le Conseil des États représente les cantons (États) dans l'élaboration de nouvelles politiques et lois. L'Assemblée fédérale repose sur le principe du « service de milice » : les députés peuvent être semi-professionnels et la plupart d'entre eux continuent à consacrer plus d'un tiers de leur temps de travail à une autre activité (en tant que salariés, indépendants ou membres rémunérés du conseil d'administration d'une entreprise). Ces activités ne sont pas considérées comme un conflit d'intérêts en Suisse. Il n'existe pas non plus de règles interdisant la participation de l'industrie du tabac à l'élaboration des politiques. Les personnes travaillant pour des entreprises du secteur du tabac peuvent être élues membres de l'Assemblée fédérale sans avoir à démissionner de leur emploi. Actuellement, plusieurs personnes représentant l'industrie du tabac siègent dans les deux chambres du Parlement. Par exemple, Gregor Rutz, membre du Conseil national suisse depuis 2012, est également le président salarié de la Communauté suisse du commerce en tabacs (« Swiss Tobacco »). Il a ouvertement déclaré qu'il s'engageait à ce que la Suisse reste un pôle d'attraction pour les entreprises, qu'il était favorable à des taxes peu élevées et qu'il s'opposait aux « lois inutiles ». C'est un fervent défenseur des intérêts de l'industrie du tabac. L'association qu'il préside, Swiss Tobacco, est l'organisation faîtière des entreprises et des organisations du commerce du tabac</p>						

² Le terme « gouvernement » désigne tout agent public, qu'il agisse ou non dans le cadre de ses pouvoirs, dès lors qu'il est investi de ces pouvoirs ou qu'il se présente à autrui comme étant investi de ces pouvoirs

³ On entend par « industrie du tabac » toute personne représentant ses intérêts ou œuvrant à la promotion de ses intérêts, y compris l'industrie du tabac détenue par l'État.

⁴ L'« offre d'assistance » peut inclure un projet de législation, une contribution technique, des recommandations, une visite d'étude encadrée par une autorité,...

en gros et au détail pour la Suisse ; elle représente leurs intérêts dans les domaines politique, économique et social.

B. Les lobbyistes du tabac ont accès aux parlements fédéral et cantonaux

Le lobbying ou la représentation d'intérêts sociaux, sectoriels ou corporatifs étroits par les parlementaires eux-mêmes fait partie intégrante du système de « milice » du parlement suisse et du modèle de démocratie directe du pays. Cette pratique est considérée comme un élément essentiel du processus législatif de la Suisse.

Martin Schläpfer, ancien responsable du lobbying pour la plus grande chaîne de supermarchés suisse « Migros », a déclaré dans un [article](#) du magazine numérique de journalisme d'investigation Republik qu'« il n'existe pas de règles du jeu définies » et que les lobbyistes appliquent différentes stratégies afin d'attirer l'attention d'un parlementaire. Il est courant que certains parlementaires donnent aux lobbyistes un accès direct au bâtiment du Parlement afin qu'ils puissent travailler en réseau avec d'autres. Concrètement, chaque député reçoit deux badges d'accès au bâtiment du Parlement. Ces badges donnent un accès permanent aux zones d'accès restreint du bâtiment, y compris les couloirs de l'hémicycle.

Cas notoires de liens (directs/indirects) avec l'industrie du tabac :

[Hannes Germann](#) est membre du Conseil des États depuis septembre 2002 et représente l'Union démocratique du centre (l'UDC, ou Schweizerische Volkspartei, SVP en allemand), un parti politique national-conservateur et populiste de droite en Suisse. Un autre [article](#) paru dans le magazine Republik illustre combien le réseau de l'industrie du tabac au sein du Conseil national et du Conseil des États est étendu. Hannes Germann est l'un des acteurs de ce réseau puisqu'il a donné l'un de ses badges à la [lobbyiste Renate Hotz](#), qui est [mandatée par BAT depuis 2007](#).

Le membre du Conseil national [Philippe Nantermod](#), du Parti libéral radical (PLR/FDP) [néolibéral, conservateur] a donné l'un de ses très convoités badges d'accès à [Martin Kuonen](#), directeur général de [Swiss Cigarette](#), l'organisation de façade des trois multinationales du tabac ([BAT](#), [JTI](#) et [PMI](#)) en Suisse. Martin Kuonen occupe également le poste d'expert en ce qui concerne le tabac au sein de la Commission suisse pour la loyauté ([Schweizerische Lauterkeitskommission](#)) chargée de s'autoréguler en matière de publicité et est le directeur du bureau de lobbying Centre patronal (voir Indicateur I, n°3 ci-dessous).

Le membre du Conseil national [Thomas Hurter](#), de l'UDC, a confié l'un de ses badges à un autre membre du Centre patronal, [Philip Kristensen](#).

Le président de la Commission pour l'équité et membre du Conseil national [Philipp Kutter](#), représentant de Zurich et membre du parti Le Centre, n'est pas connu pour être un fervent partisan des mesures de lutte contre le tabagisme, puisqu'il a également siégé dans le comité d'opposition à l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac », soumise au vote en 2022. Kutter a qualifié cette initiative d' [« empiètement disproportionné sur la liberté économique et la liberté d'information garanties par la Constitution. »](#)

[Alois Gmür](#), conseiller national jusqu'en décembre 2023, représentant le canton de Schwyz, et membre du parti Le Centre, était membre de l'AEPM, l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée ([Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik, AWMP](#)), considérée comme l'un des plus grands et des plus fidèles alliés de l'industrie du tabac en Suisse, dont figurent parmi les [membres et les organisations de soutien](#) Swiss Cigarette, JTI, Swiss Tobacco, CS/KS et USAM/SGV (voir Indicateur I, n°3).

[Fabio Regazzi](#), conseiller national représentant le Tessin et membre du parti Le Centre, occupe des postes importants dans les sphères économiques et politiques de la Suisse. Il est président de l'Union suisse des arts et métiers (USAM/SGV), la principale organisation représentant les petites et moyennes entreprises en Suisse. En outre, M. Regazzi est associé à l'AEPM/AWMP, une coalition qui plaide en faveur de mesures réglementaires limitées dans le domaine de la santé publique, en particulier en ce qui concerne le tabac et l'alcool (voir Indicateur I, n°3).

[Markus Ritter](#), conseiller national de Saint-Gall et membre du parti Le Centre, a remis un de ses badges d'accès au Parlement à Francis Egger, secrétaire général de SwissTabac et vice-directeur de l'Union suisse des paysans. Markus Ritter a donné son second badge d'accès à Martin Rufer, directeur de l'Union suisse des paysans (voir Indicateur I, n°3).

Au niveau cantonal, [Susanne Brunner](#) siège au conseil municipal de Zurich pour l'UDC et représente les [intérêts de PMI depuis 2019](#).

Liens étroits et non déclarés avec l'industrie du tabac :

[Laurent Favre](#), conseiller d'État, s'est fait remarquer en tant que [lobbyiste du tabac](#) en soutenant ouvertement les intérêts de l'industrie du tabac depuis [2010](#). En 2012, le Parlement suisse a même voté en faveur d'une [motion](#), présentée par Laurent Favre, visant à exclure le tabac des négociations européennes sur la santé publique, afin de permettre la production en Suisse de cigarettes à forte teneur en goudron et en nicotine, interdites en Europe, [pour l'exportation vers certains pays d'Asie et d'Afrique](#).

[Marcel Dobler](#), conseiller national depuis 2015, représentant Saint-Gall et membre du Parti libéral radical suisse (PLR/FDP) a ouvertement qualifié d'« [extrême](#) » et « [inutile](#) » l'initiative populaire « Enfants et adolescents sans tabac ». Il est également vice-président de digitalswitzerland (voir Indicateur I, n°3).

Des commentaires similaires ont été formulés à propos de cette initiative par [Damian Müller](#), vice-président de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États depuis 2015, représentant de Lucerne et membre du PLR/FDP. Ainsi, dans deux [articles de 2022](#), Damian Müller qualifie l'initiative d'« [inutile](#) ». Dans un article de [2023 de la SRF](#), Damian Müller estime que les projets d'initiative du Conseil fédéral visant à interdire la publicité pour les enfants vont trop loin. Lors d'une [interview télévisée](#) qui a suivi le vote, M. Müller a non seulement défendu sa position en déclarant « nous ne voulons pas infantiliser les gens, nous voulons qu'ils assument leurs responsabilités » mais également minimisé la gravité de la mortalité liée au tabac en affirmant qu'il n'y avait que « quelques centaines » de décès dus au tabac en Suisse, en dépit du fait que, durant cette campagne, il avait été informé à plusieurs reprises des chiffres exacts. Lorsque le journaliste l'a corrigé, en indiquant que ce chiffre était proche de 10'000, M. Müller a remis en question la

validité du chiffre officiel, minimisant ainsi l'épidémie de tabagisme, vraisemblablement en toute connaissance de cause. Dans un [podcast de 2024](#) publié par le magazine suisse Beobachter, les journalistes évoquent un autre lien avec l'industrie du tabac, indiquant qu'un responsable de la communication de JTI était présent dans son comité de soutien pour les prochaines élections et qu'il a parrainé des événements dont il était le président (voir Indicateur 1, n°3).

Ces deux méthodes d'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques mettent en évidence les réseaux interconnectés de représentants de l'industrie du tabac au sein des parlements fédéral et cantonaux. Elles soulignent l'implication profonde de l'industrie dans l'élaboration des politiques. Ces réseaux d'interactions souvent complexes permettent à l'industrie du tabac de collaborer avec des acteurs politiques clés afin d'influencer les politiques de santé publique. En l'absence de mesures efficaces empêchant de telles interactions ou influences directes, le gouvernement ne se contente pas de fermer les yeux, il **approuve de fait l'implication de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques**. Tant que des personnes favorables aux intérêts de l'industrie du tabac sont représentées au Parlement, le gouvernement suisse dans son ensemble continue de collaborer avec l'industrie du tabac dans la définition ou la mise en œuvre des politiques de santé publique, en particulier en ce qui concerne la lutte antitabac.

2. Le gouvernement accepte, soutient ou approuve les politiques ou les projets de loi élaborés par l'industrie du tabac ou en collaboration avec elle. (Rec. 3.4)							5
--	--	--	--	--	--	--	----------

Avant de procéder à l'adoption d'une législation importante ou d'autres projets ayant un impact substantiel, la [loi fédérale sur les consultations](#) exige que le gouvernement fédéral et le parlement sollicitent l'avis des cantons, des partis politiques et des groupes intéressés (*Vernehmlassungsverfahren*). Les consultations formelles sont non seulement ouvertes au public, mais permettent aussi à ce dernier de faire part de ses commentaires. Le processus de consultation est conçu pour être [transparent](#). Les listes des cantons, des autorités, des personnes et des organisations invités et qui y participent, les procès-verbaux des conférences de consultation et les contributions des personnes consultées, ainsi qu'un résumé impartial de ces contributions, sont publiés et peuvent être examinés.

En vertu de l'article 5.3 de la CCLAT, les parties doivent protéger leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à leur législation nationale. La recommandation n°2.2 des [lignes directrices de l'OMS pour la mise en œuvre de l'article 5.3](#) prévoit que, si des interactions avec l'industrie du tabac sont nécessaires, les parties doivent veiller à ce que ces interactions se déroulent de manière transparente et aussi souvent que possible en public. La recommandation 3.4 demande en outre aux parties de n'accepter aucune assistance, notamment des projets de législation ou de politique, préparés par l'industrie du tabac ou en collaboration avec elle.

En Suisse, l'industrie du tabac est autorisée à participer aux consultations publiques, comme toute autre partie prenante ayant un intérêt direct. Toutefois, le processus actuel garantit que cette participation reste transparente et accessible au public. Bien que la Suisse n'ait pas encore ratifié la CCLAT, la procédure de consultation serait conforme à la lettre et à l'esprit de l'article 5.3 et répondrait à la recommandation 2.2 des lignes directrices de l'OMS.

Toutefois, certaines garanties destinées à préserver l'intégrité du processus sont soit appliquées de manière inefficace, soit ignorées par les autorités lors de la mise en œuvre, ce qui laisse d'importantes lacunes permettant à l'industrie du tabac de continuer à influencer le processus d'élaboration des politiques par des moyens qui ne sont ni transparents, ni publics. Deux cas que nous avons identifiés (voir ci-dessous) illustrent ces mécanismes cachés, le second soulevant des inquiétudes à la lumière de la recommandation 3.4 des lignes directrices de l'OMS.

Participation de l'industrie à la consultation fédérale sur le projet d'ordonnance relative à la loi sur les produits du tabac :

La consultation publique sur le projet d'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques visant à mettre en œuvre la loi sur les produits du tabac du 1er octobre 2021 s'est ouverte le 12 octobre 2023. La proposition d'ordonnance énonçait en détail les règles permettant de définir et de classer les produits de ce type. Elle comprenait également des exigences spécifiques pour ces produits et leur étiquetage, telles que la conception et le contenu des avertissements relatifs à la santé. En outre, elle abordait l'autorégulation de l'industrie, les obligations de déclaration des produits et les responsabilités des autorités chargées de l'application de la loi en matière de supervision et de mise en œuvre de ces règles.

La consultation a recueilli les avis d'un large éventail de groupes d'intérêt. De nombreuses parties prenantes de l'industrie du tabac et de l'e-cigarette, telles que Swiss Cigarette, Swiss Tobacco, CS/KS et USAM/SGV (voir Indicateur 1, n°3 ci-dessous), ont présenté officiellement leurs observations.

Le [rapport 2024 sur les résultats de la consultation](#) donne un aperçu éloquent des efforts continus déployés par les acteurs de l'industrie du tabac pour influencer la forme et la portée des réglementations en matière de santé publique. [Économiesuisse](#), dans sa lettre d'accompagnement, a estimé que le projet d'ordonnance était [« disproportionné et excessif sur des points importants »](#) et s'est largement référé aux contributions de Swiss Cigarette et de Philip Morris Suisse. De même, [Promarca](#), une association qui représente les intérêts des entreprises du secteur des biens de consommation en Suisse, reprend les arguments récurrents de l'industrie du tabac dans sa déclaration visant à éviter les « coûts inutiles » et à travailler sur des [« réglementations pragmatiques qui prennent en compte les intérêts de l'industrie concernée. »](#) Elle se réfère également aux avis détaillés formulés par Swiss Cigarette et Économiesuisse. L'Association suisse du commerce de la vape déclare que « la réglementation va trop loin ».

Formules récurrentes de la part de l'industrie :

L'article 10 de la proposition d'ordonnance définit les exigences relatives aux brochures d'information sur les produits visées à l'article 17(1) de la [Loi sur les produits du tabac](#). Les avis relatifs à cette disposition étaient principalement partagés sur la pertinence de l'utilisation de QR-codes pour la diffusion d'informations sur les produits. Les organisations industrielles et économiques se sont opposées à l'inclusion de notices d'information obligatoires, affirmant que l'élimination des brochures imprimées et l'utilisation exclusive des QR-codes permettraient d'éviter

les déchets sauvages et de protéger l'environnement. En revanche, les organisations de santé publique et les cantons ont plaidé en faveur du maintien de l'obligation de fournir une notice. Ils ont averti que le fait de s'appuyer uniquement sur les QR-codes ou d'autres formats numériques réduirait l'accès des consommateurs à des informations importantes. Les deux camps sont restés clairement divisés, sans qu'il y ait de chevauchement entre les préoccupations axées sur la santé et les objections motivées par l'environnement.

L'utilisation récurrente de certains mots clés et de structures de phrases identiques ou similaires confirme que de nombreuses soumissions ont été partiellement, voire entièrement, basées sur des modèles de soumissions préparés par quelques groupes d'intérêt nationaux. Pour certaines des dispositions proposées, il existe un clivage clair entre les positions défendues par les organisations de santé, d'une part, et les positions défendues par les acteurs de l'industrie du tabac, d'autre part. Les partis politiques et les organisations professionnelles se sont alignés soit sur les positions de l'industrie, soit sur celles des partisans de la santé. Les cantons ont massivement privilégié des positions proches de celles défendues par les organisations de santé publique.

Dans le cas de l'article 10 de la proposition d'ordonnance traitant de l'information sur les produits, deux cantons ont défendu des positions très proches de celles de l'industrie du tabac, sans se référer aux propositions de l'industrie elles-mêmes. En ce qui concerne ces deux dispositions, les positions de tous les autres cantons participants étaient en opposition directe avec les positions de l'industrie. **Ceci suggère que ces deux cantons ont pu intégrer des propositions émanant des milieux de l'industrie du tabac, sans en divulguer la source.** L'industrie du tabac est très présente dans la juridiction de ces deux cantons.

On peut considérer que cet exemple révèle des activités de gouvernements locaux qui sont contraires à la fois à l'exigence de transparence et à l'interdiction implicite d'accepter une assistance de l'industrie en vertu de l'article 5, paragraphe 3. La Suisse n'ayant pas encore ratifié la CCLAT, il reste techniquement possible d'accepter cela en vertu de la législation nationale. Cependant, une fois la ratification effectuée ce ne sera plus le cas, et nous pensons que la Suisse serait alors en violation de ses obligations découlant du traité.

Consultation informelle sur les exigences techniques pour les zones de dégustation chez les détaillants spécialisés :

Dans le cadre de la consultation sur le projet d'ordonnance, une consultation informelle distincte a été organisée sur les propositions d'amendements de la loi sur la protection contre le tabagisme passif contenues dans un avenant au projet d'ordonnance. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) écrit dans le [rapport de consultation 2024](#) que la consultation visait à recueillir des avis sur les exigences techniques pour la concession prévue de zones de dégustation de produits du tabac chauffé et d'e-cigarettes dans les commerces spécialisés.

La liste des organisations invitées montre que tous les cantons, par l'intermédiaire des départements compétents, ainsi que deux organisations de l'industrie du tabac, deux organisations économiques et deux organisations de santé ont été invités à répondre. L'OFSP précise que la liste a été volontairement réduite car la plupart des organisations de santé avaient déjà présenté des avis détaillés sur les zones de dégustation proposées. Au total, 30 avis ont été soumis par les

gouvernements cantonaux, les acteurs de l'industrie du tabac et des e-cigarettes (Swiss Cigarette, Swiss Tobacco, PMI, JTI, Économiesuisse, USAM/SGV, et l'Association suisse des professionnels de la vape) ainsi que par des organisations de santé.

Dans le paragraphe intitulé « Ventilation adéquate », le rapport note : « 2 associations économiques et 5 groupes d'intérêt du tabac rejettent la formulation selon laquelle la zone de dégustation doit être équipée d'une ventilation (mécanique) adéquate. Elle devrait seulement pouvoir être suffisamment ventilée. »

L'industrie plaide en faveur d'une formulation moins stricte qui lui permettrait d'éviter d'avoir à investir dans des systèmes de ventilation mécanique.

Bien que leur contribution concernant la fonctionnalité des systèmes de ventilation puisse avoir une certaine valeur technique, **elle crée également des opportunités pour l'industrie d'influencer les décisions d'une manière qui va à l'encontre des objectifs de santé publique.** Par exemple, impliquer l'industrie du tabac dans les discussions sur la ventilation peut sembler raisonnable si l'objectif est de s'assurer que les systèmes réduisent efficacement la fumée de tabac. Toutefois, si tel était le but, la liste des experts invités par l'OFSP à la consultation informelle soulève une question essentielle : pourquoi des experts indépendants en matière de santé, de sécurité ou de qualité de l'air intérieur n'ont-ils pas été consultés ? En excluant ces acteurs, **les régulateurs ont donné à l'industrie une occasion précieuse de plaider en faveur de normes de ventilation moins strictes.** De tels processus de sélection biaisés, qu'ils soient intentionnels ou non, risquent de produire des résultats réglementaires qui portent atteinte à la protection de la santé publique. En outre, il ne s'agit pas d'un cas isolé ; des ingérences se sont produites et continueront de se produire tout au long du processus d'élaboration des politiques.

Cet exemple met en évidence le risque que représente le fait d'inviter uniquement des représentants de l'industrie du tabac à commenter les aspects techniques des réglementations, tels que les obligations relatives à la ventilation.

<p>3. Le gouvernement autorise/invite l'industrie du tabac à siéger au sein de l'organisme gouvernemental interagences/comité multisectoriel/groupe consultatif qui définit la politique de santé publique. (Rec. 4.8)</p>						5
---	--	--	--	--	--	---

Les parlementaires suisses se voient souvent proposer de siéger dans des conseils d'administration et des organes consultatifs ou d'être engagés comme consultants indépendants par des entreprises ou des groupes d'intérêt, pour lesquels ils seront également fréquemment rémunérés. Cette pratique est non seulement légale en Suisse, mais elle fait même partie intégrante du système et est considérée comme un élément essentiel et légitime du processus législatif. Les membres élus du Parlement ont une obligation limitée de [divulguer les intérêts](#) qu'ils peuvent représenter (activités professionnelles, appartenance au conseil d'administration d'une société), mais **de nombreux conflits potentiels, tels que les mandats de consultant rémunéré, n'ont pas à être divulgués.** Ce manque de transparence du système suisse est [critiqué par les organisations de lutte contre le lobbying](#). Le point de vue de l'industrie du tabac est donc bien représenté dans le processus politique, puisqu'il est d'usage d'inviter les organisations et associations financièrement et

politiquement pertinentes à se prononcer sur les avant-projets réglementaires (comme décrit à l'Indicateur I, n°2).

Ces instances financièrement et politiquement pertinentes comprennent des comités multisectoriels, des groupes consultatifs ou des syndicats d'entreprise, où sont définis les objectifs en matière de politique et de lobbying. Les gouvernements à tous les niveaux s'entretiennent régulièrement et directement avec eux au sujet des politiques à élaborer.

Vue d'ensemble des parties prenantes ayant des liens avec l'industrie du tabac :

Swiss Cigarette :

[Swiss Cigarette](#) est un groupe de façade de l'industrie du tabac qui représente les intérêts des « [trois grands](#) » que sont PMI, BAT et JTI en Suisse. Parmi les [objectifs de l'association](#), le groupe déclare qu'il vise à protéger les droits et les intérêts de la libre production, de la commercialisation et de la communication sur les produits destinés aux consommateurs adultes, tout en développant et en contrôlant les réglementations en matière de publicité et de promotion pour un marketing responsable. Son directeur général est le lobbyiste du tabac, [Martin Kuonen](#).

Swiss Tobacco :

La Communauté suisse du commerce en tabacs (également appelée [Swiss Tobacco](#)) est une partie prenante de l'industrie disposant d'un vaste réseau, dont le président salarié est le [conseiller national UDC Gregor Rutz](#). L'association sert d'organisation faîtière pour les entreprises de vente en gros et au détail du secteur du tabac en Suisse. Parmi ses 25 membres et associations affiliées figurent la société suisse de cigares Oettinger Davidoff, établie de longue date, ainsi que la Fédération suisse du commerce de détail, un poids lourd du lobby du commerce de détail.

SwissTabac :

Le gouvernement est également en relation avec [SwissTabac](#), l'organisation faîtière des producteurs de tabac du pays, qu'il conseille ou dont il reçoit des conseils. L'organisation est responsable de la gestion de la production de tabac en Suisse, ainsi que de la protection professionnelle de ses membres. Son président est Fabrice Bersier, qui fait également partie de Fenaco (voir ci-dessous). Le secrétaire général du conseil d'administration de SwissTabac est Francis Egger, qui a également été vice-directeur de l'Union suisse des paysans jusqu'en 2025, et qui figure sur la liste des [membres du Conseil de la recherche agronomique](#), un organe consultatif de l'Office fédéral de l'agriculture, qui dépend du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Francis Egger a également été [invité au Parlement](#) par le conseiller national Markus Ritter. L'influence de SwissTabac sur la politique de lutte antitabac est renforcée par ce partenariat étroit avec les organes gouvernementaux (comme le montre l'Indicateur I, n°2).

USAM/SGV :

L'[Union suisse des arts et métiers](#) (USAM/SGV Schweizerischer Gewerbeverband) est depuis des décennies l'allié le plus important et le plus fidèle de l'industrie du tabac en Suisse et l'organe qui lui permet d'intervenir dans la politique suisse en matière de santé publique. Son président, son vice-président et plusieurs membres du conseil d'administration sont [membres du Parlement](#). Swiss Cigarette figure parmi ses [membres](#).

AEPM/AWMP :

En 2008, l'USAM/SGV a créé l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée ([AEPM/AWMP](#)) « en réponse aux nouveaux programmes de l'OFSP [Office fédéral de la santé publique] sur le tabac, la santé et l'alimentation ». Il s'agit d'une organisation faitière en matière de lobbying, l'Alliance comptant parmi ses [membres actifs](#) JTI, Swiss Tobacco, CS/KS et l'USAM, et parmi ses membres de soutien Swiss Cigarette et IG Freiheit. L'AEPM/AWMP s'est [toujours opposée à des règles plus strictes en matière de publicité](#), jouant notamment un rôle de premier plan dans la campagne contre l'initiative « Enfants sans tabac ». Elle a coordonné un réseau d'acteurs économiques pour promouvoir des messages alignés sur ceux de l'industrie, amplifiant les arguments en faveur de la publicité pour le tabac tout en dissimulant les intérêts directs des industriels du tabac. L'AEPM a présenté l'initiative comme une [atteinte aux libertés économiques](#), négligeant totalement son objectif visant à protéger les jeunes. Bien qu'elle ait reçu un soutien financier indirect de la part de grands fabricants de tabac (comme l'a révélé la presse, notamment [Le Temps et RTS](#)), l'AEPM n'a pas réussi à empêcher l'approbation de l'initiative et, depuis lors, le [site internet](#) de la campagne « Non » est resté vide. L'AEPM opère souvent de manière discrète, voire clandestinement. Nous manquons donc de preuves directes, telles que des courriels ou des lettres envoyées aux parlementaires de droite avec lesquels elle est alignée. Cependant, le directeur de l'AEPM, Mikael Huber, a fait quelques déclarations publiques. Après le succès de l'initiative « Enfants sans tabac », à laquelle l'AEPM s'était fortement opposée, il a publié un [article](#) affirmant que l'alliance allait redoubler d'efforts pour promouvoir une prévention « modérée ». Selon cette approche, la prévention repose uniquement sur la responsabilité individuelle et toute intervention de l'État est jugée excessive.

IG Freiheit :

[IG Freiheit](#) est un groupe de réflexion sur l'économie de marché [dirigé par le président de Swiss Tobacco, Gregor Rutz](#), et dont le conseil d'administration se compose presque exclusivement d'anciens ou d'actuels membres du Parlement suisse. IG Freiheit a été fondé en septembre 2006 par un groupe d'entrepreneurs et de politiciens. Sur leur page « À propos de nous », ils déclarent « défendre les libertés civiles des citoyens et s'opposer à l'adoption de réglementations étatiques superflues. »

CS/KS :

[CS/KS Communication Suisse](#) est l'organisation faitière de la communication commerciale en Suisse. Elle indique qu'elle se concentre sur la politique fédérale et qu'elle participe au développement des politiques relatives à la publicité dans les cantons et les communes. Parmi ses partenaires premium, elle cite JTI, PMI et BAT. Sa [prise de position en 2022](#) en réponse au projet de consultation sur la révision partielle de la loi sur les produits du tabac a mis en lumière le soutien qu'elle apporte à l'industrie du tabac. Elle a déclaré : « [le projet de loi devrait être] limité à la mise en œuvre appropriée et conforme à la Constitution de l'initiative populaire "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac". CS/KS Communication Suisse [rejette toute réglementation additionnelle](#). » Elle organise souvent des événements entre ses partenaires et les parlementaires (voir Indicateur 5, n° 11).

Premiumpartner

Premium-Partner von KS/CS setzen sich ausserordentlich und gemeinschaftlich für die kommerzielle Kommunikation in der Schweiz ein. Mit ihrem Engagement kann sich KS/CS vertieft in aktuelle Themen einbringen und Argumentarien erarbeiten, die der politischen Auseinandersetzung die und dem Erreichen der Ziele von KS/CS dient. Premium-Partner haben Einsitz ins Regulation Committee vom KS/CS sowie im Schweizerischen Kommunikationsrat. Sie werden zu besonderen Anlässen eingeladen.



Fenaco :

[Fenaco](#) est une fédération de coopératives agricoles en Suisse. Elle est dirigée par 19 membres du conseil d'administration, dont Fabrice Bersier, président de SwissTabac, Johanna Gapany, actuellement membre du Conseil des États (qui a remplacé en 2024 Leo Müller, conseiller national), et Pierre-André Geiser, précédemment au Conseil de Berne, ainsi que Martin Schori, conseiller municipal de Radelfingen. Le [rapport annuel 2023](#) de Fenaco indique que les membres du conseil d'administration tiennent des réunions mensuelles, entre autres, au cours desquelles ils prennent « des décisions sur les affaires qui relèvent de son domaine de responsabilité. »

Union suisse des paysans :

L'[Union suisse des paysans](#) (USP) est l'organisation faîtière de l'agriculture suisse. Elle est composée de représentants de 25 associations cantonales d'agriculteurs et de diverses associations professionnelles. Parmi les organisations partenaires de l'USP figurent SwissTabac et Fenaco. Par ailleurs, Francis Egger en a été le vice-directeur jusqu'en 2025 et figure toujours en tant que tel sur le [site internet](#) de l'association. M. Egger est notamment responsable de la [prise de position de l'USP en 2022](#) en réponse à la révision partielle de la loi sur les produits du tabac, utilisant des formulations similaires à celles des parties prenantes du secteur de l'industrie. En réponse à l'initiative « Pour des enfants sans tabac », l'USP a déclaré qu'une interdiction totale de la publicité pour le tabac « allait trop loin » et qu'elle « violait la liberté économique et commerciale garantie par la Constitution. »

[Digitalswitzerland](#) :

[digitalswitzerland](#) est une initiative interprofessionnelle qui compte plus de 240 associations membres à travers toute la Suisse. Le conseiller national Marcel Dobler, ainsi que plusieurs autres membres du Conseil national et des représentants des universités suisses font partie de son [comité exécutif et de pilotage](#). Parmi ses nombreux [membres](#) figurent PMI, Fenaco ainsi que la ville de Zurich et plusieurs universités suisses.

[Promarca](#) :

[Promarca](#) est une association qui représente les intérêts des entreprises du secteur des biens de consommation en Suisse. JTI fait partie de ses [membres](#) ainsi que de ses [commissions pour la communication et le développement durable](#). En 2024, JTI se trouvait dans le [top 5 des récompenses attribuées par Promarca en matière de développement durable](#). Témoignant également de son réseau et de son soutien aux intérêts de l'industrie du tabac, Promarca a invité par le passé le directeur général de JUUL Labs, [Jonathan Green](#) en tant qu'orateur, et est membre de la Commission pour la loyauté et de CS/KS.

[Luga](#) :

Damian Müller est le [président du comité de patronage de la Luga](#), une foire de printemps qui se déroule tous les ans en Suisse centrale. [JTI](#) et [Philip Morris Suisse](#) figurent parmi les exposants à cette foire. Depuis 2024, [16 de ses 31 membres du comité de patronage sont des conseillers nationaux ou des conseillers d'État](#).

[Économiesuisse](#) :

[Économiesuisse](#), la Fédération des entreprises suisses, a pour mission de « veiller à ce que la Suisse reste un pôle économique fort [...] s'appuyant sur [les principes libéraux du marché libre](#). » Son travail consiste principalement à [influencer les milieux politiques](#), en appliquant différentes approches tout au long du cycle politique en Suisse, notamment les affaires publiques, l'information ciblée et le lobbying. C'est dans l'organisation d'Économiesuisse que les partenariats complexes entre le

gouvernement et l'industrie du tabac apparaissent le plus clairement. Des personnalités clés de l'industrie du tabac siègent au [conseil d'administration d'Économiesuisse](#) :

- [Kevin Suter](#), directeur des affaires internes et de la communication chez **JTI**, et représentant de **Swiss Cigarette** (jusqu'en 2025)
- [François Thoenen](#), directeur des affaires publiques et membre du conseil d'administration de **PMI**

Ainsi que des parlementaires :

- [Magdalena Martullo-Blocher](#), conseillère nationale (Grisons, UDC)
- [Marcel Dobler](#), conseiller national (Saint-Gall, PLR/FDP) (voir Indicateur I, n°1), également vice-président de digitalswitzerland
- [Simon Michel](#), conseiller national (Soleure, PLR/FDP)
- [Elisabeth Schneider-Schneiter](#), conseillère nationale (Bâle-Campagne, Le Centre)

Au sein du [comité de direction](#) d'Économiesuisse, on retrouve :

- Martin Kuonen, directeur de **Swiss Cigarette**, qui dispose également d'un badge d'accès de lobbying au Parlement suisse (voir Indicateur I, n°1)
- Florian Némethi, de la Chambre de commerce et d'industrie de Neuchâtel (CNCI)

Centre Patronal:

Martin Kuonen est également directeur de la division suisse-allemande du groupe de lobbying politique [Centre Patronal Suisse](#). Swiss Cigarette est par ailleurs mentionnée sur le site internet du Centre Patronal parmi les [associations qu'ils soutiennent](#), puisque Martin Kuonen est aussi le directeur général de Swiss Cigarette. Dans son [rapport annuel 2023](#), le Centre Patronal indique qu'il est présent dans de nombreux organes, dont de nombreuses commissions cantonales dans le canton de Vaud. Un [article de 2022 sur le site internet du Centre Patronal](#), écrit par Martin Kuonen, reflète son positionnement favorable à l'industrie du tabac puisqu'il critique le projet réglementaire concernant l'initiative populaire « Enfants sans tabac » et dénonce toute interdiction étendue de la publicité pour le tabac.

Économiesuisse est un excellent exemple de collaboration entre des fonctionnaires de haut niveau et des représentants de l'industrie du tabac au sein des mêmes organes décisionnels. Plus important encore, cette liste de parties prenantes met en évidence le **réseau complexe de connexions entre les entités gouvernementales, les représentants de l'industrie du tabac et les groupes consultatifs en Suisse**. Il devient évident que les mêmes représentants de l'industrie apparaissent dans plusieurs groupes de façade ou organes consultatifs. Ainsi, plusieurs parties prenantes, initialement perçues comme indépendantes, ont en fait été infiltrées par les mêmes lobbyistes ou parlementaires réguliers qui soutiennent systématiquement l'industrie du tabac.

<p>4. Le gouvernement nomme ou autorise des représentants de l'industrie du tabac (y compris des entreprises publiques) dans la délégation à la Conférence des Parties ou à d'autres organes subsidiaires, ou accepte qu'ils parrainent des délégués (cf. COP 4 & 5, INB 4 5, WG) (Rec. 4.9 & 8.3) Pour les années sans COP, suivez le score précédent l'année COP.</p>	0					
--	---	--	--	--	--	--

Nous n'avons pas connaissance que des personnes ayant des liens avec l'industrie du tabac aient été invitées par le gouvernement suisse à faire partie de la délégation suisse à la COP.

INDICATEUR 2 : Activités RSE de l'industrie

5. **A. Des agences gouvernementales ou leurs représentants approuvent, soutiennent, forment des partenariats avec ou participent à des activités de l'industrie du tabac décrites comme socialement responsables. Par exemple, des programmes environnementaux. (Rec. 6.2)**

B. Le gouvernement (ses agences et ses représentants) reçoit des contributions de RSE⁵ (monétaires ou autres, y compris des contributions de RSE) de la part de l'industrie du tabac ou de ceux qui travaillent à promouvoir ses intérêts (par exemple, politiques, sociales, financières, éducatives, communautaires ou toute autre forme de contribution (Rec. 6.4) y compris des activités environnementales ou de REP (COP10 Dec). REMARQUE : exclure les activités relatives à l'application de la loi, qui font l'objet d'une autre question.

5

A. Partenariats de responsabilité sociale et implication du gouvernement

Selon la CCLAT de l'OMS, que la Suisse n'a pas encore ratifiée, les activités de responsabilité sociale de l'industrie du tabac sont considérées comme une forme de publicité en faveur de l'industrie du tabac, de promotion et de parrainage visant à améliorer l'image de celle-ci. À ce titre, l'article 13 de la CCLAT de l'OMS exige une interdiction complète de la publicité en faveur du tabac, y compris des activités de responsabilité sociale menées par l'industrie du tabac.

Le gouvernement suisse ne dispose toujours pas d'une politique claire interdisant à ses services de conclure des partenariats avec l'industrie du tabac ou d'accepter des financements de celle-ci. Comme expliqué dans le rapport [Indice d'ingérence de l'industrie du tabac en Suisse 2023](#), cette lacune réglementaire laisse le champ libre à l'industrie du tabac pour exercer son influence sur les différents organismes fédéraux.

Partenariat IGSU Clean-Up, OFEV et JTI

La [Communauté d'intérêt pour un monde propre \(IGSU\)](#), qui se présente comme le centre de compétence suisse contre le littering, a été fondée en 2007 et encourage la responsabilité personnelle en matière de dépôt de déchets sauvages. Sa campagne phare, la journée nationale de nettoyage (Clean-Up-Day), est soutenue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en tant que [« partenaire institutionnel »](#). Cette collaboration entre l'OFEV et l'IGSU dure depuis des années. Lorsque le [site internet de l'OFEV](#) aborde le problème du plastique, les mégots de cigarettes ne sont pas mentionnés, alors qu'ils constituent le déchet le plus courant. Parmi les autres partenaires de l'IGSU figurent [JTI et Coop](#), une grande chaîne de détaillants qui vend des produits du tabac.

⁵ politiques, sociales, financières, éducatives, communautaires, d'expertise technique ou de formation pour lutter contre la contrebande ou toute autre forme de contribution

Dans un [communiqué de presse de 2024](#), l'IGSU rappelle qu'elle est soutenue par l'OFEV, mais a choisi d'omettre de mentionner JTI parmi ses partenaires.

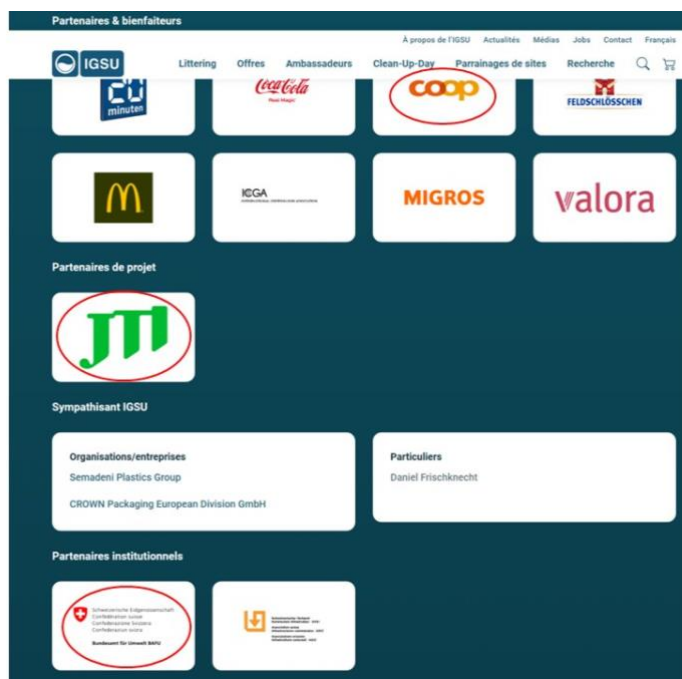


Illustration : capture d'écran des partenaires de l'IGSU, parmi lesquels JTI, COOP et l'OFEV ont été entourés.

Pour la [Clean-Up-Day de septembre 2024](#), l'IGSU a lancé des campagnes de sensibilisation du public avec des affiches et des installations dans les rues pour inciter les gens à se débarrasser de leurs déchets de manière appropriée. Les passants étaient invités à signer un panneau indiquant : « Pour que les déchets ne restent pas sur le carreau, nous jetons nos ordures dans la poubelle. »



Illustration : lors de la Clean-Up-Day de 2024, une passante écrit un commentaire sur le panneau qui comporte uniquement le logo de JTI à côté de celui de l'IGSU (entouré en rouge).

Ensemble contre le littering des mégots : l'OFEV et l'industrie du tabac

Le quotidien francophone *Le Temps* a publié en 2024 un article intitulé « [Mégots dans la nature : lors de ses tables rondes, Berne donne surtout la parole aux fabricants de tabac.](#) » L'article mettait en évidence les préoccupations que suscite l'approche de l'OFEV en matière de lutte contre la pollution par les mégots. Il y est reproché à l'OFEV de manquer de neutralité, d'impliquer principalement des représentants de l'industrie du tabac dans les tables rondes récurrentes, ainsi que le cabinet de conseil [Ecoplan](#), proche de cette industrie, tout en excluant les principales parties prenantes des secteurs de la santé publique et de l'environnement. Ces réunions n'ont pas été divulguées au public et n'ont été rendues publiques qu'à la suite d'une demande d'accès à l'information présentée par AT Suisse. Dans son rapport sur l'écoblanchiment « [Écoblanchiment, la tromperie écologique](#) » publié en septembre 2024, AT Suisse révèle quels sont les participants à ces tables rondes.

Cela avait déjà été signalé dans le dernier rapport national pour le Global Tobacco Index et depuis lors, **aucune mesure concrète n'a été prise suite au scandale des tables rondes de l'OFEV, ce qui témoigne de l'immobilisme de la Suisse en la matière.** Pire encore, l'OFEV a poursuivi sa collaboration et lancé le projet « [Ensemble contre le littering des mégots](#) » (« [Gemeinsam gegen Zigaretten-Littering](#) »), auquel participent une longue liste d'acteurs de l'industrie, de groupes de pression et d'alliés de l'industrie, dont BAT, JTI, PMI, l'IGSU, l'Union des paysans, Swiss Cigarette, la Fédération suisse du commerce de détail et Swiss Tobacco.

Unternehmen / Verbände / Kanton	Name	Vorname
British American Tobacco (BAT)	[REDACTED]	[REDACTED]
Interessengemeinschaft Saubere Umwelt (IGSU)	[REDACTED]	[REDACTED]
Japan Tobacco International (JTI)	[REDACTED]	[REDACTED]
Kanton Basel-Stadt, Abteilung Abfall und Rohstoffe	[REDACTED]	[REDACTED]
Philip Morris International (PMI)	[REDACTED]	[REDACTED]
Schweizerischer Bauernverband (SBV)	[REDACTED]	[REDACTED]
Schweizerischer Verband Kommunale Infrastruktur (SVKI)	[REDACTED]	[REDACTED]
Swiss Cigarette	[REDACTED]	[REDACTED]
Vereinigung des Schweizerischen Tabakwarenhandels	[REDACTED]	[REDACTED]

Description de l'illustration : participants aux tables rondes de 2022 sur le littering lié à la cigarette. En jaune, les représentants directs de l'industrie du tabac, en bleu, les groupes de pression pro-tabac, et en violet, les participants qui reçoivent des fonds des fabricants de tabac ou qui ont des liens directs avec eux.

Nuit de l'industrie :

La [Nuit de l'industrie](#) est un concept organisé par la Chambre du commerce et de l'industrie de Neuchâtel (CNCI), qui propose aux participants des visites guidées de diverses entreprises dans trois régions du canton. Parmi les [partenaires 2025](#) figure Philip Morris. Rien d'étonnant à cela, puisque le siège, le centre de recherche et l'usine de PMI se trouvent à Neuchâtel. D'ailleurs, Florian Néméti de la CNCI siège avec Martin Kuonen au comité de direction d'Économiesuisse (voir Indicateur I n°3).

Coup de projecteur sur les activités RSE de Japan Tobacco International

JTI est fortement impliquée dans d'autres activités de RSE à travers la Suisse, dont beaucoup impliquent des institutions culturelles ou sociales ayant des liens avec des bureaux fédéraux ou cantonaux.

Orchestre de la Suisse Romande

L'[Orchestre de la Suisse Romande](#) est une fondation privée financée principalement par la ville de Genève, le canton de Vaud et le canton de Genève, qui est également représenté au sein du conseil d'administration de la fondation. JTI est mentionné en tant que [partenaire institutionnel](#).

Grand Théâtre de Genève

Le [Grand Théâtre de Genève](#) est considéré comme la plus grande scène artistique de Suisse. Il est régi par la [Fondation](#) du Grand Théâtre de Genève en tant que fondation municipale de service public. Il est principalement financé par la Ville de Genève, avec un conseil d'administration nommé par le Conseil municipal et le Conseil exécutif de la Ville de Genève. 7 des membres du conseil d'administration sont membres du Conseil municipal. JTI figure parmi ses « [grands mécènes](#) ».

Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), Genève

Sur son [site internet](#), le MAMCO indique qu'il est une fondation publique supervisée par la Fondation du MAMCO, le Canton et la Ville de Genève. Il cite [JTI parmi ses principaux sponsors](#). Dans la liste des co-fondateurs de la [Fondation](#) MAMCO figure [Pierre de Labouchère](#), président et directeur général de JTI de 1999 à 2013.

Sponsors principaux

FONDATION
MAMCO



SUBVENTIONNÉE PAR LA
VILLE DE GENÈVE

FONDATION
LEENAARDS

FONDATION VRM



Illustration : capture d'écran des principaux sponsors du MAMCO, où apparaît JTI ainsi que le Canton et la Ville de Genève.

Kunstmuseum Luzern

Le Kunstmuseum Luzern ([Musée des beaux-arts de Lucerne](#)) mentionne le Canton et la Ville de Lucerne parmi ses [partenaires](#), et JTI parmi ses [sponsors](#).

Festival du film de Zurich

Le [Festival du film de Zurich](#), qui se tient chaque année à Zurich depuis 2005, est considéré comme un événement prestigieux de l'industrie cinématographique européenne. Il est soutenu par des institutions fédérales et cantonales, telles que l'Office fédéral de la culture, le département zurichois de la culture et la Ville de Zurich. JTI figure également sur la liste des [organisations partenaires](#) du festival.

Supported by



MEDIA DESK
SUISSE

BAUGARTEN ZÜRICH
GENOSSENSCHAFT UND STIFTUNG

Cooperation Partner



Illustration : captures d'écran des sponsors fédéraux et cantonaux, ainsi que des organisations partenaires du festival du film de Zurich, parmi lesquels JTI.

Lucerne Dialogue :

Lucerne Dialogue est une infrastructure qui organise des conférences d'affaires. JTI est listé en tant que membre premium sur sa [page web](#). Parmi ses [partenaires](#), Lucerne Dialogue mentionne divers acteurs gouvernementaux, dont le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le canton de Lucerne, la ville de Lucerne, le canton de Zoug, ainsi que divers cantons mécènes, comme l'Argovie, Berne, les Grisons, Nidwald, Obwald, Schwyz, Saint-Gall, Uri, le Valais et Zurich. Le Forum économique européen 2025, organisé par Lucerne Dialogue, compte même le [conseiller](#)

[fédéral Ignazio Cassis parmi ses orateurs](#). Il dirige le DFAE et a déjà été impliqué dans un [scandale national](#) lorsque le DFAE a accepté que PMI sponsorise le stand suisse de l'Expo 2020 à Dubaï.

Parmi les [autres institutions](#) où JTI figure comme partenaire figurent le [Kunsthaus Zürich](#) et le [Club suisse de la presse](#) à Genève.

Bien que la récente loi sur les produits du tabac, qui est entrée en vigueur en octobre 2024, interdise spécifiquement à l'industrie du tabac de parrainer des événements et des activités organisés par la confédération et d'autres autorités fédérales, les principaux parrainages avec les milieux culturels et les musées sont restés en place. Tous ces acteurs culturels ont pour partenaires ou mécènes divers conseils fédéraux, cantonaux et/ou municipaux. **Ceci témoigne de la faible application des lois et de la légitimation continue des partenariats avec l'industrie du tabac sous le couvert de la responsabilité sociale des entreprises.**

INDICATEUR 3 : Avantages pour l'industrie du tabac

6. Le gouvernement accède aux demandes de l'industrie du tabac en faveur de délais plus longs pour la mise en œuvre ou le report de mesures légales de lutte antitabac (par exemple, un délai de 180 jours est courant pour les avertissements sanitaires graphiques, l'augmentation des taxes peut être mise en œuvre dans un délai d'un mois). (Rec. 7.1)						5
---	--	--	--	--	--	---

La Suisse n'a pas ratifié la CCLAT de l'OMS, ce qui bénéficie grandement à l'industrie du tabac car les lois fédérales de lutte contre le tabagisme, réduites au minimum et non contraignantes, laissent le champ libre aux entreprises du secteur.

À deux reprises, des documents publiés par Swiss Tobacco ont révélé des demandes officielles de prolongation des délais de mise en œuvre de la réglementation sur le tabac, ainsi que la mention des aménagements correspondants. Il s'agit de l'interdiction des e-cigarettes jetables dans le canton du Valais et de l'interdiction de vendre des e-cigarettes jetables et d'autres produits à base de nicotine aux mineurs dans le canton de Vaud. [Une lettre est adressée au ministre de la santé du canton du Valais](#) et [l'autre à la police cantonale vaudoise du commerce](#).

7. Le gouvernement accorde des privilèges, des mesures incitatives, des exonérations fiscales, des subventions, des incitations financières ou des avantages à l'industrie du tabac (Rec. 7.3)						5
--	--	--	--	--	--	---

Les producteurs de tabac suisses bénéficient d'un soutien financier

En 2024, selon SwissTabac, [114 agriculteurs suisses cultivaient du tabac sur quelque 366 hectares](#). Comme décrit dans les précédents rapports nationaux de l'Indice suisse relatif au tabac, le gouvernement suisse a introduit un système de subvention lié à l'impôt suisse sur le tabac. Le tabac étant une culture tropicale exigeant une main-d'œuvre intensive, peu adaptée au climat de la Suisse, il n'est pas économiquement viable de le cultiver sans aide. Par conséquent, les agriculteurs suisses reçoivent environ [40'000 francs suisses par hectare de tabac planté](#)⁶ de la part du Fonds de financement du tabac indigène (« Finanzierungsfonds Inlandtabak »). Un [prélèvement sur le tabac](#)

⁶ Environ 43'000 € ou 50'000 USD (taux de change de juillet 2025).

exactement égal au prélèvement qui alimente le Fonds de financement du tabac suisse, est versé au Fonds de prévention du tabagisme, créé pour financer des projets de prévention du tabagisme. Au centre de ce système de subventions se trouve la Société coopérative pour l'achat de tabac indigène, « Einkaufsgenossenschaft für Inlandtabak », (SOTA), qui est sous la tutelle de l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières (OFDF). Chaque année, [la SOTA achète la totalité de la récolte de tabac suisse](#) directement aux agriculteurs et la vend aux trois grands fabricants de cigarettes du pays, PMI, BAT et JTI. La culture du tabac en Suisse n'est donc possible que grâce à un système sophistiqué de subventions mis en place par le gouvernement suisse.

Par exemple, **[entre 2015 et 2020, les producteurs de tabac suisses auraient reçu plus de 29 millions CHF \(32 millions USD\) de subventions pour soutenir la culture du tabac.](#)**

Le lent déclin des producteurs de tabac en Suisse, qui n'étaient plus que 114 en 2024, contre 357 en 2001 (-68%), malgré d'importantes subventions financières, prouve que la culture du tabac en Suisse n'est tout simplement pas viable à long terme. Même l'ancien secrétaire général et actuel directeur technique de la SOTA, [Gernot-Viktor Alber](#), a déclaré que [« sans cette structure, la culture du tabac en Suisse n'existerait déjà plus aujourd'hui. »](#) Néanmoins, les partisans du système de subvention affirment que la culture du tabac est « une ancienne tradition suisse » qui justifie un soutien public. Le gouvernement continue donc d'autoriser l'octroi de 40'000 francs suisses par hectare de tabac pour sauver 114 producteurs de tabac, alors qu'il pourrait faire un meilleur usage de cet argent pour protéger sa population contre les méfaits du tabagisme.

En d'autres termes, **par l'intermédiaire de la SOTA, le gouvernement soutient directement avec l'argent des contribuables une industrie dont les produits figurent parmi les premières causes de maladies non transmissibles, de réduction de la qualité de vie et de mortalité prématurée.** D'une certaine manière, le gouvernement soutient les produits du tabac eux-mêmes.

Les entreprises internationales bénéficient souvent d'une réduction de l'impôt national, soit de manière générale, soit pour une période initiale de quelques années. On ignore si les sociétés transnationales PMI, JTI ou BAT bénéficient de telles réductions d'impôts, et on ne connaît pas non plus le montant des impôts qu'elles paient aux cantons (États) où elles sont implantées.

Les géants du tabac dans la liste des investissements du fonds de pension de l'État

Comme indiqué dans le rapport suisse 2023 pour le Global Tobacco Index, les grandes entreprises du tabac telles que BAT, JTI et PMI figurent sur la liste des investissements de la caisse de pension de l'État suisse, l'[AVS](#), gérée par l'institution fédérale [Compenswiss](#). En dépit des demandes publiques répétées en faveur de pratiques d'investissement éthiques, notamment de la part de Claudia Künzli de la Ligue pulmonaire suisse, ainsi que d'une motion déposée par Ursula Schneider Schüttel, membre du Conseil national, visant à mettre un terme à ces investissements, le [Conseil fédéral a refusé de prendre des mesures](#), affirmant que les décisions en matière d'investissement ne relèvent pas de sa compétence. Compenswiss et Publica, un autre fonds de pension public, ont tous deux défendu leurs investissements en invoquant la légalité des produits du tabac et en affirmant que les investisseurs financiers n'ont pas à se préoccuper des problèmes sociaux. Et ce, même si l'industrie du tabac viole les droits de l'homme (travail des enfants, conditions de travail, bas salaires, etc.) dans divers pays et qu'elle est fondamentalement non durable. C'est ce soutien profond à l'industrie du tabac en Suisse qui fait obstacle à une politique adéquate de lutte contre le tabagisme.

Des acteurs tels que Compenswiss et Publica jouent un rôle dans la normalisation du tabac auprès du grand public. Les gens préfèrent ne pas voir les dommages réels causés par l'industrie, et les compagnies de tabac elles-mêmes sont considérées comme des voix légitimes qui doivent être entendues lorsqu'il s'agit de politiques en matière de santé, de commerce et autres. Ces deux phénomènes sont dommageables pour la santé publique. Un exemple qui contraste fortement avec la Suisse : le fonds de pension de l'État norvégien a [exclu les investissements dans l'industrie du tabac depuis 2010](#), pour des raisons éthiques.

INDICATEUR 4 : Types d'interactions sans nécessité

<p>8. Des hauts fonctionnaires (tels que le président, le premier ministre ou un ministre) rencontrent les cigarettiers ou entretiennent des relations avec eux, par exemple en participant à des réceptions et à d'autres événements parrainés ou organisés par les cigarettiers ou par ceux qui défendent leurs intérêts. (Rec. 2.1)</p>						5
---	--	--	--	--	--	---

Nous pointons ici du doigt les liens qui existent entre les parlementaires et l'industrie du tabac, ainsi que ses organisations affiliées (voir plus haut).

De nombreux hauts fonctionnaires rencontrent les fabricants de tabac ou entretiennent des relations avec eux. Comme l'a déclaré Martin Schläpfer, ancien lobbyiste en Suisse, « un lobbyiste doit avoir deux qualités : aimer manger et avoir une mauvaise mémoire. »

Dans l'[article](#) publié par Republik, M. Schläpfer décrit le caractère habituel des rencontres et des réceptions organisées ou payées par des entreprises et auxquelles assistent les parlementaires. L'agence de relations publiques [Furrerhugi](#) a elle aussi choisi la gastronomie haut de gamme comme concept stratégique : elle accueille ses hôtes à la « [Clé de Berne](#) », où il n'y a que cinq tables. Une source anonyme a informé l'Association suisse pour la prévention du tabagisme qu'à huis clos, lors d'une soirée financée par l'industrie, des parlementaires ont été invités à se prononcer sur les votes à venir, l'un d'entre eux déclarant ouvertement que son vote pouvait être acheté. L'équipe de Furrerhugi compte trois personnes disposant de [badges d'accès aux locaux du Parlement](#).

Il est clair que tout au long de l'année, diverses réunions non divulguées ont lieu entre les parlementaires concernés ou d'autres représentants du gouvernement et l'industrie du tabac (voir Indicateur 5, n° 11). Ainsi, Économiesuisse déclare : « Nous menons un dialogue ouvert, constructif et axé sur la recherche de solutions avec nos membres ainsi qu'avec l'administration fédérale, les membres du Parlement fédéral, les gouvernements de la Confédération et des cantons, et le public. Nous [échangeons régulièrement nos points de vue avec toutes les parties et tous les groupes économiquement pertinents](#) ainsi qu'avec la société dans son ensemble. » À la lumière des commentaires que nous avons formulés sous l'indicateur 1, n° 3, il apparaît qu'**Économiesuisse est un vecteur favorisant les relations entre les représentants de l'État et l'industrie du tabac.**

De telles relations existent également au niveau des cantons et des villes, en particulier là où l'industrie est implantée. Selon le [magazine Bilan](#), « depuis une quinzaine d'années, une fois par an, le Conseil d'État in corpore [l'ensemble du gouvernement cantonal] rencontre la direction de PMI pour entendre leurs revendications. »

9. Le gouvernement accepte l'assistance/les offres d'assistance de l'industrie du tabac en matière d'application de la loi, comme la conduite de contrôles axés sur la contrebande de tabac ou l'application des mesures antitabac ou l'interdiction de la vente aux mineurs (notamment des contributions financières pour ces activités). (Rec. 4.3)

4

La [Commission pour la loyauté](#) est une institution privée qui assure l'autorégulation de la publicité commerciale en Suisse. Depuis 1992, elle a conclu un [accord d'autorégulation](#) volontaire et non contraignant avec [Swiss Cigarette](#), BAT, JTI et PMI. Cet accord est souvent cité par les [fractions du gouvernement qui soutiennent ce secteur](#), telles que les Commissions de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) du Parlement. Les membres du [Conseil des États au sein de la CSSS](#) comprennent notamment Damian Müller, président de la CSSS, ainsi que Hannes Germann et Johanna Gapany (voir Indicateur 1, n°3 pour les liens avec l'industrie).

En outre, le président de la Commission pour la loyauté lui-même, [Philipp Kutter](#), est conseiller national. Martin Kuonen, de Swiss Cigarette, figure également sur la liste des [experts dans le domaine du tabac engagés par la commission](#). L'accord a été actualisé en 2005 et plus récemment en 2018. Son objectif déclaré est d'assurer une autorégulation, à savoir que les produits du tabac [« soient commercialisés de manière responsable et que des mesures appropriées soient prises pour garantir que la promotion et la diffusion de ces produits s'adressent à des fumeurs adultes, et non à des mineurs, et répondent aux besoins d'information des adultes pour qu'ils puissent exercer leur libre choix. »](#) Il s'agit là d'un exemple typique de tactique d'autorégulation, par laquelle l'adoption par l'industrie de protocoles de marketing volontaires semble séduisante et permet ainsi d'éviter toute réglementation effective (ce que nous avons expliqué en détail dans les précédents rapports nationaux pour la Suisse). Même [CS/KS](#) déclare ouvertement sur son site Internet consacré à l'autorégulation :

[« L'autorégulation est une force de proposition responsable. Elle peut contribuer à éviter limitations et interdictions. »](#)

CS/KS Communication ajoute qu'elle est très impliquée dans la Commission pour la loyauté et soutient donc son travail.

Outre les limites reconnues de ce type d'accord et le fait que de tels [accords d'autorégulation échouent systématiquement pour la simple raison qu'ils ne sont pas destinés à aboutir](#), cet accord volontaire présente deux autres failles. Selon l'[accord convenu](#), aucune publicité ne peut être placée dans des publications imprimées à moins qu'il n'y ait des raisons de supposer qu'au moins [80% des lecteurs](#) de la publication en question sont des adultes. Cela autorise toutefois **jusqu'à 20 % de lecteurs mineurs, exposant ainsi les jeunes à la publicité pour le tabac**, un risque beaucoup trop élevé lorsque l'objectif est de protéger la jeunesse. Deuxièmement, l'accord [ne prend en compte que les lecteurs âgés de 14 à 17 ans](#), négligeant ceux de moins de 14 ans qui sont tout aussi,

sinon plus, sensibles au marketing du tabac. Les données de 2022 montrent que les [taux de consommation chez les élèves âgés de 11 à 15 ans ont augmenté](#). Par conséquent, cet accord n'assure pas une protection adéquate pour les enfants plus jeunes.

Un accord d'autorégulation similaire, le [Codex de l'Association suisse du commerce de cigarettes électroniques](#), avait été élaboré pour les fabricants et les détaillants relativement à la commercialisation des e-cigarettes et des e-liquides (jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur les produits du tabac en octobre 2024).

10. Le gouvernement accepte, soutient, approuve ou conclut des partenariats ou des accords non contraignants avec l'industrie du tabac ou toute entité œuvrant en faveur de ses intérêts. (Rec. 3.1)

REMARQUE : Ceci ne doit pas inclure la RSE, les activités de mise en œuvre ou l'élaboration d'une politique de lutte antitabac, car ces questions ont déjà été traitées dans les points précédents.

4

Dans l'Indice d'ingérence de l'industrie du tabac en Suisse 2023, nous avons mis en évidence un partenariat inquiétant entre PMI et l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), une institution publique. Nous avons depuis lors obtenu et examiné l'intégralité du contrat régissant cette collaboration. L'[analyse](#) approfondie que nous avons effectuée révèle à quel point cette relation compromet l'intégrité de la recherche universitaire en intégrant les intérêts de l'industrie du tabac dans les activités scientifiques financées par le gouvernement fédéral. PMI a conçu et supervisé l'étude. Ce partenariat soulève de sérieuses préoccupations en matière de conflits d'intérêts, d'utilisation abusive des ressources publiques et d'érosion de l'indépendance scientifique en Suisse.

En 2024, le journal francophone Bilan a publié un article intitulé [« Philip Morris et Neuchâtel, soixante ans d'un lien privilégié »](#). Il souligne l'importance économique de Philip Morris pour Neuchâtel et la façon dont les membres du Conseil d'État défendent systématiquement les intérêts de l'entreprise. L'article relève que « depuis une quinzaine d'années, une fois par an, le Conseil d'État [de Neuchâtel] rencontre la direction de PMI pour entendre leurs revendications. »

INDICATEUR 5 : Transparence

11. Le gouvernement ne divulgue pas publiquement les réunions/interactions avec l'industrie du tabac dans les cas où ces interactions sont strictement nécessaires à la réglementation. (Rec. 2.2)

5

Il n'existe aucune loi obligeant le gouvernement à rendre public de manière proactive le contenu de ses réunions ou de ses interactions avec l'industrie du tabac. Les lois fédérales et cantonales sur la transparence prévoient une communication limitée par le biais de demandes d'accès à l'information.

Bien que la loi sur la transparence impose la divulgation de certaines réunions, aucune règle ne s'applique aux membres du Parlement. Il est donc difficile de fournir des informations

complémentaires, car aucune disposition en Suisse n'oblige les responsables gouvernementaux à déclarer de manière proactive leurs rencontres avec des représentants de l'industrie du tabac, ni à consigner les comptes rendus afférents.

Cas documentés de non-divulgence des réunions entre le gouvernement et l'industrie :

Dans son [rapport annuel 2023](#), CS/KS indique qu'en mai 2023, des membres du groupe parlementaire « Marché et publicité » ont rencontré [des membres premium de CS/KS](#) (parmi lesquels JTI, PMI et BAT). KS/CS poursuit en précisant :

« Le Conseiller fédéral [Guy Parmelin](#) a prononcé un discours sur l'importance de la publicité. Le chef du Département fédéral de l'économie s'est exprimé clairement en faveur d'une industrie publicitaire forte. À l'issue des affaires statutaires, au cours desquelles toutes les propositions du Conseil ont été adoptées, le Conseiller national Gregor Rutz, président du groupe parlementaire "Marché et publicité", a présenté ses activités. Face aux nombreuses initiatives visant à interdire ou réglementer la publicité, le travail préparatoire et thématique de KS/CS est également très apprécié par les membres du Parlement. »

Enfin, CS/KS déclare : « L'échange informel à Lucerne a été apprécié par tous les participants et sera reconduit en [2024](#). »

Il est également clair que tout au long de l'année, des réunions de membres du conseil d'administration de Fenaco, d'Économiesuisse ou d'autres parties prenantes concernées (voir Indicateur I, n°3) ont lieu en présence de représentants de l'industrie du tabac et de fonctionnaires de haut niveau. En outre, de nombreuses réunions avec des lobbyistes ne sont pas divulguées publiquement, beaucoup d'entre elles ayant lieu lors d'événements sociaux exclusifs organisés à huis clos, comme au restaurant la Clé de Berne, à Berne. Martin Hilti, directeur général de l'organisation Transparency International, a constaté : « En Suisse, le lobbying est largement non réglementé. Il existe [un manque de transparence sur les activités de lobbying](#), il n'y a aucune garantie que tout le monde ait un accès égal aux activités politiques, et troisièmement, il n'y a aucune garantie que les parties prenantes se comportent de manière intègre. » « Dans d'autres pays, chaque café et chaque rencontre avec un lobbyiste doivent être rendus publics. »

12. Le gouvernement impose des règles concernant la divulgation ou l'enregistrement des entités de l'industrie du tabac, des organisations affiliées et des personnes agissant en leur nom, y compris les lobbyistes. (Rec. 5.3)						5
---	--	--	--	--	--	----------

Bien qu'il existe des règles générales en matière de divulgation, elles ne sont pas spécifiques au tabac et présentent des lacunes qui peuvent être exploitées.

L'article 11 de la [loi sur l'Assemblée fédérale](#) stipule : « Lorsqu'il entre en fonction et au début de chaque année civile, tout député indique par écrit au bureau :

- a. ses activités professionnelles ; s'il est salarié, il précise sa fonction et son employeur ;

De plus, les parlementaires ne sont pas tenus de divulguer leurs investissements financiers, tels que les actions ou les participations dans des entreprises susceptibles d'être affectées par leur travail législatif. L'absence de ces précisions nuit à la transparence et à la confiance du public. Elle empêche les citoyens et les journalistes de déterminer l'ampleur réelle des conflits d'intérêts potentiels. Le système repose en outre entièrement sur l'autodéclaration, sans vérification indépendante ni sanctions réelles. Cela signifie que les déclarations incomplètes ou inexactes passent souvent inaperçues et ne sont pas sanctionnées, ce qui amoindrit la responsabilité des élus.

Le financement politique reste également en grande partie opaque. Jusqu'en octobre 2023, il n'existait aucune obligation légale de déclarer les dons de campagne, et aujourd'hui encore, les dispositions en la matière sont partielles et limitées. Il n'est pas obligatoire de déclarer les contributions inférieures à 15'000 francs suisses et, dans certains cantons, les exigences en matière de transparence sont minimales, voire inexistantes. En conséquence, les entreprises et les groupes d'intérêt peuvent continuer à financer des campagnes en toute discrétion, sans contrôle public. De telles **faiblesses structurelles permettent aux lobbies économiques d'exercer leur influence en coulisses, affaiblissant ainsi l'intégrité des processus démocratiques de la Suisse.**

Pour la première fois en 2023, en vertu de la [révision de la loi fédérale sur les droits politiques](#) et de son ordonnance d'application sur la transparence du financement politique, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale suisse ont été tenus de déclarer leurs revenus annuels et d'identifier tous leurs donateurs. Dans le cadre des élections fédérales d'octobre 2023, un examen du registre public de transparence a révélé que l'Union démocratique du centre (UDC) et le Parti libéral-radical (PLR) **avaient chacun reçu 35'000 francs suisses de Philip Morris** pour soutenir leurs campagnes respectives. Ces liens financiers ne sont pas surprenants, étant donné que les deux partis ont entretenu de nombreuses relations directes et indirectes avec l'industrie du tabac au fil des ans (voir Indicateur 1, n°1). De plus, ces partis sont précisément ceux qui se sont opposés à la mise en œuvre de l'initiative « Enfants sans tabac » au Parlement durant la législature en cours.

14. D'anciens fonctionnaires à la retraite ont rejoint l'industrie du tabac (anciens Premier ministre, ministre, procureur général). (Rec. 4.4)						5
--	--	--	--	--	--	----------

Les liens qui existent entre les personnes actives dans le domaine politique et l'industrie du tabac sont souvent complexes et difficiles à établir, car ils ne sont généralement pas rendus publics. Il a toutefois été possible de trouver plusieurs anciens représentants du gouvernement qui font désormais partie de l'industrie du tabac.

Bien qu'il ne soit pas un représentant officiel du gouvernement, [Christophe Berdat](#), est un membre influent et ancien secrétaire général du Parti libéral suisse (PLS), qui a fusionné avec le Parti radical libéral en 2009. Il a d'abord rejoint [BAT](#) en 2002 et est directeur des affaires publiques et réglementaires chez PMI depuis 2016.

[Caroline de Buman](#) est l'ancienne responsable du secrétariat de la CA, la Conférence des achats de la Confédération (BKB, Sekretariat der Beschaffungskonferenz des Bundes). La [CA/BKB](#) est l'organe

stratégique de l'administration fédérale pour les domaines des marchés publics de biens et de services. Celle-ci accomplit notamment des tâches liées au développement des marchés publics fédéraux, à la durabilité, aux questions politiques et à la formation. Depuis 2012, Caroline est juge assesseur au tribunal de district du canton de Fribourg. Depuis août 2018, elle est active chez PMI en tant que responsable senior des affaires institutionnelles. Dans la section « À propos » de son profil LinkedIn, elle déclare : « Au cours des 15 dernières années, j'ai initié et dirigé des projets pour des associations, des institutions et des gouvernements, en coordonnant et en consolidant les intérêts de diverses parties prenantes des secteurs privé et public. »

[Thomas Borer](#) s'est vu remettre un badge d'accès par le conseiller national Alfred Heer, qui représente l'UDC. Thomas Borer a été ambassadeur de Suisse et dirige aujourd'hui une société de conseil, qui compte [JUUL parmi ses clients](#).

Autre exemple du phénomène des « portes tournantes », un dirigeant d'une entreprise de tabac a été nommé à un poste prestigieux dans l'une des principales universités et centres de recherche suisses. Depuis mars 2021, [Ursula Oesterle](#) est la nouvelle vice-présidente chargée de l'innovation à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Paradoxalement, dans un [article de la RTS publié en 2024](#) mettant en lumière les recherches financées par PMI en Suisse, un porte-parole de l'EPFL affirmait que, par principe, l'EPFL « exclut toute collaboration avec l'industrie du tabac ».

Au niveau cantonal, nous pouvons également citer [Lausanne Capitale Olympique](#), qui a été créée par la ville de Lausanne et le canton de Vaud. Un an après le lancement de la fondation, un ancien [employé de BAT rejoint l'équipe composée de membres du Canton de Vaud et de la Ville de Lausanne](#).

Le système de la [porte tournante](#) à double sens, qui permet à des politiciens ou à des fonctionnaires d'occuper des postes dans l'industrie du tabac, et inversement, est l'une des nombreuses tactiques dissimulées employées par l'industrie du tabac en Suisse. En employant d'anciens fonctionnaires comme lobbyistes, en particulier ceux qui ont de bonnes relations, l'industrie profite de leurs réseaux politiques. En outre, ils peuvent fournir des informations clés concernant les actions politiques et les processus réglementaires en cours. De la même façon, dans l'autre sens, le fait que le gouvernement emploie des personnes ayant précédemment travaillé dans l'industrie du tabac leur permet d'accéder aux procédures gouvernementales internes et de mieux les comprendre.

15. Des représentants actuels du gouvernement et des membres de leur famille exercent des fonctions dans le secteur du tabac, y compris des postes de consultants. (Rec. 4.5, 4.8, 4.10)

5

Actuellement, aucune réglementation n'interdit aux représentants du gouvernement d'occuper un poste dans l'industrie du tabac ou d'intervenir en tant que consultant auprès de cette industrie. Ainsi, l'industrie du tabac dispose d'un réseau complexe qui s'étend jusqu'au sein même du gouvernement suisse au niveau national, notamment avec les parlementaires [Gregor Rutz \(président salarié de Swiss Tobacco\)](#), [Alois Gmur \(membre de l'AEPM\)](#), et [Fabio Regazzi \(président salarié de l'USAM\)](#) (voir Indicateurs 1 et 3).

Le fait que les intérêts du tabac soient solidement établis dans les institutions politiques suisses est également illustré de manière frappante par la présence de parlementaires dans les groupes de pression du secteur du tabac et dans les commissions clés qui façonnent les politiques économiques et de santé. [Lobbywatch Switzerland](#), une association à but non lucratif, décrit et analyse les liens entre les membres du conseil et les entreprises, associations et institutions extérieures. Les recherches menées par l'un de ses journalistes ont révélé que jusqu'en 2024, **30 parlementaires entretiennent ou ont entretenu des liens directs ou indirects avec le lobby du tabac**, parmi lesquels 11 sont issus de l'UDC, 10 du PRD et 9 du parti Le Centre (voir Indicateur 1). Il est important de noter qu'un certain nombre de ces élus siègent dans les deux commissions parlementaires les plus importantes en matière de réglementation du tabac : la commission de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) et la commission des affaires économiques et des redevances (CER). À titre d'exemple :

- [Le conseiller aux États UDC Hannes Germann \(Schaffhouse\)](#), vice-président de la CSSS, a accordé l'un de ses deux badges d'accès au Parlement à un consultant qui avait déjà fait du lobbying pour BAT Suisse.
- [La conseillère nationale UDC Diana Gutjahr \(Thurgovie\)](#), également membre de la CSSS, siège au conseil d'administration de l'IG Freiheit et de l'Union des arts et métiers (USAM/SGV), qui héberge l'organisation faïtière pro-tabac AEPM.
- [La conseillère nationale du PRD Daniela Schneeberger \(Bâle-Campagne\)](#), membre de la CER, occupe le poste de vice-présidente salariée de l'USAM/SGV depuis 2018, et est directement liée à l'appareil de lobbying de l'industrie (Chambre de commerce et d'industrie « Gewerbekammer »).
- [Le conseiller national du Parti Le Centre Markus Ritter \(Saint-Gall\)](#), président salarié de l'Union suisse des paysans et membre de la CER, a remis un badge parlementaire à Francis Egger, secrétaire général de Swiss Tabac et simultanément directeur adjoint à l'Union des paysans.
- [Le conseiller aux États du Parti Le Centre Erich Ettlin \(Obwald\)](#), vice-président de la CER et membre de la CSSS, figure sur la liste des membres de l'USAM/SGV.

Le chevauchement de ces mandats démontre que **des représentants actuels du gouvernement occupent des postes directement liés à l'industrie du tabac et à leurs groupes de lobbying associés. Ils bénéficient d'un accès privilégié aux comités chargés de rédiger, d'examiner et d'approuver les mesures de protection de la santé et de fiscalité.** Cela constitue un conflit d'intérêts direct au sein de la mécanique parlementaire.

Les conséquences d'une telle ingérence ont été manifestes dans le processus législatif entourant la loi sur les produits du tabac (LPTab). Après que l'initiative populaire de 2022 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » a imposé des restrictions plus strictes, le parlement a été chargé de mettre en œuvre la décision constitutionnelle en révisant la LPTab en 2023-2024. Toutefois, au cours des délibérations, **des conseillers d'État proches du lobby du tabac ont introduit des amendements qui ont affaibli la portée des interdictions de publicité et des restrictions en matière de parrainage.**

En dépit d'une prescription constitutionnelle claire, ces amendements cherchaient à autoriser la présence d'équipes de vente mobiles dans des lieux accessibles aux jeunes et à assouplir l'interdiction du parrainage d'événements par l'industrie du tabac. Au début de l'année 2024, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la justice ont publié un avis

juridique commun concluant que ces amendements étaient contraires à la Constitution. Néanmoins, le Ständerat les a adoptés, traduisant un cas clair de mainmise sur la législation, où des dispositions favorables à l'industrie l'emportent sur les obligations constitutionnelles et de santé publique. Un contrôle permanent est essentiel.

INDICATEUR 7 : Mesures préventives

16. Le gouvernement a mis en place une procédure de divulgation des comptes rendus des échanges (tels que les ordres du jour, les personnes présentes, les procès-verbaux et les résultats) avec l'industrie du tabac et ses représentants. (Rec. 5.1)

5

Aucun progrès n'a été réalisé depuis le rapport national Suisse 2023 pour le Global Tobacco Index. **Le gouvernement suisse n'a mis en place aucune mesure ni aucun programme de ce type, et ne travaille pas au développement d'un tel dispositif.**

17. Le gouvernement a formulé, adopté ou instauré un code de conduite pour les agents publics, prescrivant les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations avec l'industrie du tabac. (Rec. 4.2);
Oui – si le code concerne l'ensemble du gouvernement ; Oui mais partiellement si seul le ministère de la santé est concerné.

5

Le gouvernement suisse n'a ni adopté ni formulé de code de conduite prescrivant les normes à respecter dans les relations avec l'industrie du tabac et/ou des e-cigarettes, ou avec ses représentants.

18. Le gouvernement demande à l'industrie du tabac de soumettre périodiquement des informations sur la production, la fabrication, la part de marché, les dépenses de marketing, les revenus et toute autre activité, notamment le lobbying, la philanthropie, les contributions politiques ainsi que toute autre activité TAPS telle que la RSE ou la REP (COP10), ainsi que sur les entités de l'industrie du tabac, les organisations affiliées et les personnes agissant en leur nom, les groupes financés par l'industrie du tabac et leurs activités de recherche et de marketing (Rec. 5.2, 5.3, et décisions COP9 et COP10)

5

Le gouvernement suisse n'a pas d'exigences ni de mesures de ce type et ne travaille pas au développement d'un tel dispositif.

19. Le gouvernement dispose d'un programme, d'un système ou d'un plan pour sensibiliser systématiquement ses services aux

5

<p>principes relatifs aux lignes directrices de l'article 5.3 de la CCLAT. (Rec. I.1, I.2)</p>						
<p>Le gouvernement suisse ne dispose d'aucun programme, système ou plan de ce type.</p>						
<p>20. Le gouvernement a mis en place une politique interdisant d'accepter toutes formes de contributions/cadeaux de l'industrie du tabac (monétaires ou autres), notamment des offres d'assistance, des projets de politiques ou des invitations à des visites d'étude proposées ou offertes au gouvernement, à ses organes, à ses agents et aux membres de leur famille. (3.4)</p>				<p>4</p>		
<p>La loi fédérale sur le personnel de la Confédération interdit aux employés fédéraux de demander, de recevoir ou d'accepter toute promesse, en leur nom ou au nom d'autrui, d'un cadeau ou de tout autre avantage dans l'exercice de leurs fonctions (art. 21 al. 4 LPers). L'article 93 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération précise que les cadeaux ou avantages dont la valeur marchande est supérieure à 200 francs suisses sont interdits.</p> <p>Il est interdit à tout employé de la Confédération participant à un processus de passation de marché ou de prise de décision d'accepter des avantages, même mineurs et conformes aux usages sociaux (qui ne dépassent pas une valeur marchande de 200 francs suisses), dans les cas suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'avantage est offert par : <ol style="list-style-type: none"> a. un fournisseur ou prestataire effectif ou potentiel b. une personne impliquée dans ou affectée par un processus de prise de décision, ou 2. si un lien entre l'octroi de l'avantage et le processus de passation de marché ou de prise de décision ne peut être exclu. <p>En outre, l'article 93 dispose que si les employés ne peuvent pas refuser un cadeau pour des raisons de courtoisie, ils doivent le remettre à l'autorité compétente conformément à l'article 2. L'acceptation par courtoisie doit par ailleurs servir l'intérêt général de la Confédération, et l'acceptation et l'utilisation éventuelle de tels cadeaux doivent être opérées par l'office compétent, conformément à l'article 2, afin qu'elle en dispose au profit de la Confédération suisse.</p> <p>L'acceptation de cadeaux et d'avantages par les employés des gouvernements cantonaux est régie par la législation de ces derniers et sera de même nature que la législation fédérale. Il convient de noter que ces règles ne sont pas applicables aux membres des corps législatifs, tels que les conseillers nationaux ou les conseillers d'État, qui peuvent être employés par des entreprises privées ou avoir leur propre entreprise.</p> <p>Les dispositions du code pénal suisse réprimant la corruption (notamment l'article 322^{sexies}) peuvent également s'appliquer aux parlementaires si l'avantage est fourni afin qu'ils exercent leurs fonctions officielles. En d'autres termes, un agent public peut être reconnu coupable d'avoir accepté un avantage, indépendamment du fait que la personne qui a accordé cet avantage puisse ou non être reconnue coupable de l'avoir accordé.</p>						

Il n'existe aucune règle explicite interdisant aux agents publics ou aux représentants élus d'accepter l'assistance de tierces parties, comme des projets de textes politiques ou l'avis d'un expert. Les voyages d'étude entrent dans le cadre de l'acceptation d'un avantage, au sens de ce qui précède.

TOTAL (non-Partie à la CCLAT de l'OMS)

96

QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

*Sur la base des décisions de la COP9 et de la COP10
mettant en exergue les recommandations de l'article 5.3*

A. RESPONSABILITÉ : Le gouvernement a adopté ou appliqué des sanctions obligatoires à l'encontre de l'industrie du tabac en cas de diffusion d'informations fausses ou trompeuses (Rec. 5.4).

[5.4 Les Parties devraient imposer, conformément à la législation nationale, des sanctions obligatoires à l'industrie du tabac au cas où des informations erronées ou trompeuses seraient fournies.]

Faits

En dépit des recommandations internationales en la matière, la Suisse ne dispose d'aucune disposition légale spécifique ni d'aucun mécanisme d'application permettant de sanctionner l'industrie du tabac pour la fourniture d'informations fausses ou trompeuses. À ce jour, il n'existe aucune preuve de l'application de sanctions obligatoires à l'encontre des producteurs de tabac en cas de désinformation, qu'il s'agisse du contenu des produits, des allégations de santé ou des argumentaires commerciaux.

Un exemple particulièrement préoccupant est l'affirmation non étayée selon laquelle les e-cigarettes ou les produits du tabac chauffé seraient « 95 % moins nocifs » que le tabagisme. Cette déclaration scientifiquement infondée a été utilisée à plusieurs reprises par l'industrie du tabac en Suisse, notamment dans des déclarations relayées dans les médias, des documents de lobbying et lors d'interactions avec les parties prenantes, sans entraîner de conséquences réglementaires.

L'absence de cadre juridique en matière de responsabilité permet à l'industrie du tabac d'induire en erreur les décideurs politiques, le public et même les professionnels de la santé en toute impunité, compromettant ainsi les efforts de santé publique. Il s'agit là d'une lacune manifeste dans la mise en œuvre, par la Suisse, de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et en particulier de la Recommandation 5.4, qui prévoit des sanctions obligatoires en cas de désinformation délibérée.

B. BASE DE DONNÉES DES RESSOURCES DU CENTRE DE CONNAISSANCES :

Le gouvernement a adopté et mis en œuvre des mesures visant à garantir l'accès du public aux informations sur les activités de l'industrie du tabac.

[5.5 Les Parties devraient adopter et mettre en œuvre des mesures efficaces, législatives, exécutives, administratives et autres, garantissant l'accès du public, conformément à l'article 12.c)

de la Convention, à un large éventail d'informations sur l'industrie du tabac pertinentes au regard de l'objectif de la Convention, par exemple dans un répertoire public.]

Faits

La Suisse n'a adopté ou mis en œuvre aucune mesure spécifique pour assurer l'accès systématique du public aux informations sur les activités de l'industrie du tabac, tel que recommandé par l'article 5.3 et la recommandation 5.5 de la CCLAT de l'OMS. Il n'existe pas de registre public centralisé et accessible divulguant les interactions entre les fonctionnaires et l'industrie du tabac, ni aucun mécanisme de transparence proactif concernant le lobbying, les contributions financières ou les partenariats avec les entreprises.

Cette situation contraste fortement avec celle d'autres pays qui ont adopté ces bonnes pratiques :

- La France tient un registre obligatoire des activités de lobbying (HATVP), dans lequel les fabricants de tabac doivent déclarer leurs réunions et leurs dépenses financières.
- Le Royaume-Uni exige des fonctionnaires qu'ils enregistrent et publient toutes les réunions avec des acteurs extérieurs, y compris l'industrie du tabac.
- L'Uruguay va plus loin en divulguant de manière proactive tout contact avec les fabricants de tabac et dispose d'un système spécifique pour surveiller l'ingérence de l'industrie dans le domaine de la santé publique.

En Suisse, ces informations restent largement invisibles pour le grand public. Le lobbying n'est que partiellement réglementé et il n'existe aucune obligation légale de divulguer les réunions avec l'industrie du tabac ou les dons y afférents. Par conséquent, la société civile et les journalistes ne disposent pas des outils nécessaires pour surveiller l'influence de l'industrie et demander des comptes aux acteurs concernés.

Cette absence de transparence porte atteinte au principe de bonne gouvernance et place la Suisse en situation de non-respect manifeste de l'article 5.3 de la CCLAT, en particulier de la recommandation 5.5, qui appelle à une action législative ou administrative efficace pour garantir l'accès du public aux données pertinentes relatives à l'industrie du tabac.

Annexe A : Principaux acteurs de l'industrie du tabac

	PRINCIPALES MULTINATIONALES DU TABAC	PART DE MARCHÉ	MARQUES
1	Philip Morris International (PMI)	41 %	Marlboro, L&M, Chesterfield, Philip Morris ; IQOS/TEREA (PTC)
2	British American Tobacco (BAT)	33 %	Lucky Strike, Pall Mall, Rothmans ; glo (PTC)
3	Japan Tobacco International (JTI)	26 %	Camel, Winston, LD ; Ploom (PTC)

	PRINCIPAUX GROUPES LOCAUX DU SECTEUR DU TABAC	PART DE MARCHÉ	MARQUES
1	Oettinger Davidoff AG (Bâle)	n/a (non divulgué publiquement pour la Suisse)	Davidoff, Zino, Avo, Camacho ; cigares haut de gamme fabriqués à la main
2	Villiger Söhne AG (Pfeffikon LU)	n/a (non divulgué publiquement pour la Suisse)	Villiger (cigares/cigarillos) ; principal producteur de cigares fabriqués mécaniquement
3	Swiss Tobacco (Communauté suisse du commerce en tabacs) (<i>organisme professionnel pour les grossistes et détaillants</i>)	n/a	Représente le commerce suisse du tabac (gros/détail)

	PRINCIPAUX ALLIÉS/ GROUPES DE FAÇADE DE L'INDUSTRIE DU TABAC	TYPE (GROUPE DE FAÇADE, GROUPE DE PRESSION, PARTICULIER)
1	Swiss Cigarette (association des multinationales du tabac PMI, BAT et JTI)	Groupe de façade de l'industrie
2	AEPM – Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée	Plateforme de lobbying alliée/faïtière

3	Partenariats « Clean-Up » de JTI Suisse, IGSU – Centre de compétence suisse contre le littering / Clean-Up-Day	Plateforme alliée/partenaire de type RSE
4	Swiss Tobacco – Communauté suisse du commerce en tabacs	Association professionnelle (commerce de détail/de gros), alliée de l'industrie
5	Handelsverband Schweiz (Fédération suisse du commerce de détail) (<i>liens avec le commerce du tabac et l'AEPM</i>)	Groupement d'entreprises, allié politique
6	GastroSuisse (<i>lobby du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, souvent aligné sur les questions de publicité et de vente</i>)	Groupement d'entreprises, allié politique
7	Commission pour l'équité (Schweizerische Lauterkeitskommission) (<i>autorégulation de longue date avec Swiss Cigarette/BAT/JTI/PMI</i>)	Organisme d'autorégulation utilisé par l'industrie
8	Économiesuisse / Schweizerischer Gewerbeverband (sgv) (<i>hébergé par l'AEPM "c/o sgv" d'après la page de liens de Swiss Tobacco</i>)	Organisation faîtière du secteur privé, allié politique